

TRIMESTRIEL



# BULLETIN

DU

# DICTIONNAIRE GÉNÉRAL

DE LA

# LANGUE WALLONNE

PUBLIÉ PAR LA  
SOCIÉTÉ  
DE LITTÉRATURE  
WALLONNE

8<sup>e</sup> Année — 1913

N<sup>o</sup>s 1-2

LIÈGE

Impr. H. Vaillant-Carmanne, s. a.  
Rue St-Adalbert

## Sommaire

### Notre Orthographe.

**Pour un Musée de la Vie wallonne**, par J.-M. REMOUCHAMPS.  
— Statuts. — Commission du Musée.

### Vocabulaire-Questionnaire (10<sup>e</sup> cahier).

**Liste des Correspondants** qui ont répondu au 5<sup>e</sup>, au 7<sup>e</sup>, au 8<sup>e</sup> et au 9<sup>e</sup> questionnaire.

**Notes d'Étymologie et de Sémantique.** — 61. Le w. *damanè* et autres noms du doigt annulaire, par Jules FELLER. — 62. w. *sovèrdia*, par Alphonse MARÉCHAL et Jean HAUST. — 63. w. *rèni, roni, runin, arèni, rune*; 64. *révioûle*; 65. w. *tchissâ-pareûse*; 66. *pariou*, par Jean HAUST.

### Chronique.

• •

Le *Bulletin du Dictionnaire* — publication nouvelle (1906) de la *Société de Littérature wallonne* — doit servir à étendre le cercle de notre propagande en faveur de l'œuvre future et à faciliter nos moyens d'information.

Il est distribué de droit aux membres de la *Société*. De plus, nous l'envoyons aux personnes étrangères à la *Société* qui veulent bien répondre à nos questionnaires; ces correspondants reçoivent notre périodique *en échange de leurs communications*.

On peut enfin, sans faire partie de la *Société* et sans collaborer à notre œuvre, s'abonner au *Bulletin du Dictionnaire* en adressant un mandat de *trois francs* au trésorier, M. J.-M. REMOUCHAMPS, boulevard d'Avroy, 280, Liège.

Nous accueillons avec empressement toute communication relative au *Dictionnaire*. Nous prions instamment tous les wallonisants de venir à nous, de répondre à nos questionnaires, de nous envoyer des listes de mots curieux et des textes inédits, de s'inscrire enfin au nombre de nos correspondants ou de nos membres affiliés.

Tout membre de la *Société* a droit aux publications de l'année. Pour faire partie de la *Société*, il suffit d'en adresser la demande au Secrétaire, qui se chargera de la présentation d'usage, et de payer une cotisation annuelle de *cinq francs* pour la Belgique, de *sept francs* pour l'étranger.

Les personnes et les communes qui, désirant contribuer à la création du *Dictionnaire wallon*, s'imposent une cotisation minima de *vingt francs*, sont inscrites sur la liste des Membres Protecteurs de l'Œuvre du *Dictionnaire*. Cette liste figurera dans chaque fascicule du *Dictionnaire*.

Les sept premières années de ce *Bulletin* (1906-1912), sont en vente au prix de 21 francs. Chaque année séparément : 3 fr. 50 c.

Pour tous renseignements, prière de s'adresser au Secrétaire.

---

### Comité de rédaction

Auguste DOUTREPONT, Jules FELLER, Jean HAUST

Secrétaire: rue Fond-Pirette, 75, Liège



# BULLETIN

DU

# DICTIONNAIRE GÉNÉRAL

DE LA

# LANGUE WALLONNE

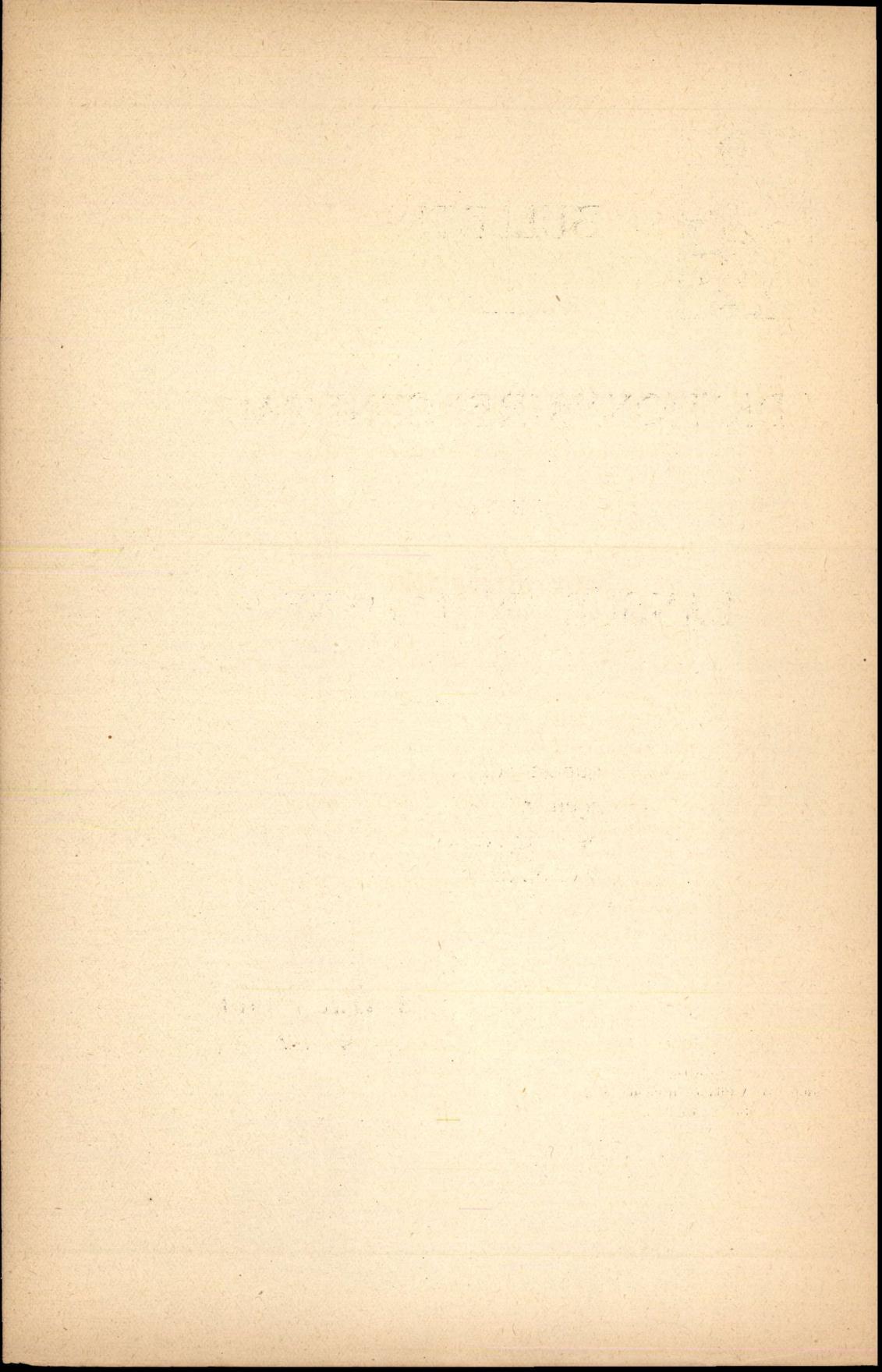
PUBLIÉ PAR LA  
SOCIÉTÉ  
DE LITTÉRATURE  
WALLONNE

8<sup>e</sup> Année — 1913

N<sup>o</sup>s 1-2

LIÈGE

Impr. H. Vaillant-Carmanne, s. a.  
Rue St-Adalbert



# BULLETIN

DU

## Dictionnaire général de la Langue wallonne

publié par la Société de Littérature wallonne

---

8<sup>e</sup> année — 1913

N<sup>o</sup>s 1-2

---

### Notre Orthographe

Elle est exposée en détail dans une brochure de propagande due à la plume de M. Jules Feller : *Règles d'orthographe wallonne* adoptées par la Société de Littérature wallonne (2<sup>e</sup> édition, 1905 ; prix : 0,50 centimes). Cette brochure est adressée gratis à tous nos correspondants qui en font la demande.

Notre système s'efforce de combiner dans de sages proportions les principes opposés du phonétisme et de l'étymologie ou de l'analogie française. Nous croyons qu'il faut noter exactement les sons parlés, mais qu'on doit en même temps, et dans la mesure du possible, tenir compte de l'origine des mots, de la grammaire et de l'histoire de la langue.

Le romaniste étranger sera d'abord tenté de regretter l'absence du système phonétique pur ; mais nous sommes persuadés qu'avec un peu d'attention et d'exercice, il saura lire, tels qu'ils doivent être prononcés, les textes que nous publions, d'autant plus que nous mettons le plus grand soin à la notation exacte des variations dialectales d'une certaine importance.

Voici le tableau des graphies que nous employons :

### Voyelles pures

- a =  $\ddot{\alpha}$  bref : vèrdjale; fame (verviétois; = femme).  
 $\bar{a}$   $\bar{\alpha}$  long : âme (ardennais); diâle.  
 $\dot{a}$  intermédiaire entre  $\bar{a}$  et  $\ddot{a}$  : âme; comme dans l'angl. hall.  
é  $\dot{e}$  bref : osté.  
 $\acute{e}$   $\acute{e}$  long : forné (Robertville).  
 $\grave{e}$   $\grave{e}$  bref : ivièr (Stavelot-Malmedy); norèt, tchafète.  
 $\grave{\acute{e}}$   $\grave{\acute{e}}$  long plus ou moins ouvert : fornè, tère (terre), fièr (fer).  
e ne se prononce pas : prandjeler ou prandj'ler; blamée (Stav.-Malm.), prononcez *blämë*; blaméye (liég.), prononcez *blämëy* (flambée).  
e  $\acute{e}$  bref: meseure (Robertville; = mesure); ame (Pérwez; = eu  $\acute{e}$  ami); leune (liég.; = lune); feume (liég.; = femme).  
 $\grave{\acute{e}}$   $\grave{\acute{e}}$  long : mèr (verv.; = mur).  
 $\grave{\acute{e}}$   $\grave{\acute{e}}$  bref : rèzè (Robertville; = rasoir).  
eû  $\grave{\acute{e}}$  long : rèzeû.  
i  $\acute{e}$  bref : ribote, ami, ivièr.  
 $\grave{e}$   $\grave{e}$  long : ivièr (Stav.-Malm.); dj'irè.  
o  $\grave{\acute{e}}$  bref : ribote, norèt, èco, rowe.  
 $\grave{\acute{e}}$   $\grave{\acute{e}}$  long : ôle, cô.  
u  $\acute{u}$  bref : lu, i prusse, luskèt.  
 $\grave{u}$   $\grave{u}$  long : rafuler.  
ou  $\acute{u}$  bref : tchèiou, bouter.  
oû  $\grave{\acute{u}}$  long : boûre, coûr.

### Voyelles nasales

- an =  $\acute{a}$  : prandjeler; banne (prononcez *bän*).  
in  $\acute{e}$  : pinde; rinne (pron. *rēn*); quelquefois -ain, -ein comme dans les mots français identiques : main, plein.  
én é fermé nasal (Hainaut, Brabant, Wall. allem.): bén, cwén.  
on  $\acute{o}$  : ploumion; èssonne (prononcez *esōn*).  
un  $\acute{e}$  : djun (juin).

### Semi-voyelles

y toujours après une voyelle : hâye (haie), vèy (voir), oûy (œil, aujourd'hui), payis (pays), poyon (poussin) ; — y ou i après une consonne : diâle ou dyâle, tiêr ou tyêr, popioûle ou popyoûle ; miête ou myête ; pacyince, consyince.

w qwèri, awireûs, vwèzin, fwèrt, quatwaze, cwène, âwe. — Nous n'employons jamais *oi*, qui est équivoque.

### Consonnes

b, p ; d, t ; f, v ; l, r ; m, n ont la même valeur qu'en français.

j, ch ont aussi la même valeur qu'en français : chal (ici) ; grujale (verviétois ; = groseille).

dj prandjeler, dj'a, visèdje ; qui vou-djdju dire ?

tch tchèt, bètch (bec), vatche.

h marque une forte aspiration : cohe, haper, oûhê, heûre (grange ; secouer), home (écume) ; — mais : ome (homme), eûre (heure), abit, iviêr.

h h fortement aspirée et légèrement mouillée (seulement à l'Est : Vielsalm, Robertville) : hârdé (ébréché).

s, ss, ç, c, z s'emploient suivant l'analogie du français : pinser (penser), picî (pincer), sot, sope (soupe) ; raviser ou ravizer, rèseû ou rèzeû, masindje ou mazindje ; tûzer, alans-i ; pacyince (patience ; nous n'employons jamais le *t* sifflant du français), lèçon, lim'çon, èmôcion, acsion, ocâsion ou ocâzion ; èssonne, rissemèler.

gn y (n mouillée) : magnî ; lès gngnos (les genoux).

ly l mouillée : talyeûr (tailleur), gâlyoter (pomponner).

n, nn ng, comme dans l'all. lang.

*Remarques.* — 1. Sauf *ss*, la consonne n'est doublée que dans les rares cas où elle se prononce double : elle ènn' ala, dji coûrrè (je courrai), i moûrreût (il mourrait), qui vou-djdju dire ?

2. Nous marquons de la minute (') toute consonne finale qui se prononce alors que, dans le correspondant français, elle reste muette : *prèt'* (prêt), *fris'* (frais), *nut'* (nuit), *i mèt'* (il met), *toûbac'* (tabac), *gos'* (goût), *arès'* (arrêt), *èstin'* (étaient).

3. La consonne douce finale se prononce forte à la fin de l'expression ou devant une consonne initiale forte : il èst pauve (= *pōf*) ; i veût dobe (= *dōp*) ; on grand manèdje (= *manētch*) ; on pauve timps (= *pōf*). Elle reste douce devant une initiale vocalique (on pauve èfant) ou devant une consonne initiale douce (ine pauve djint).

4. L'apostrophe s'emploie pour remplacer une voyelle élidée : i n' dit rin ; dj'ennè vou ; qui 'nnè vout ? ; èco 'ne fèye ; prandj'ler ou prandjeler ; doûc'mint ou doûcemint.

5. Nous écrivons : il è-st-èvoye (pron. *ɛstɛ*) ; il èst pris (pron. *ɛpri*) ; il a-st-avou ; mi-âme (pron. *myām*) ; ti-éye (pron. *tyéy* ; ard. = ton aile).

\* \*

En somme, nous suivons de près l'analogie du français *dans ce qu'elle a de légitime et de facilement intelligible*, c'est-à-dire dans tous les cas où l'équivoque n'est pas possible. Ainsi nous écrivons en wallon les finales MUETTES (consonnes ou voyelles) qui existent dans les mots français correspondants ; cela nous permet de noter les désinences du pluriel et du féminin, les multiples formes de la conjugaison, et de rappeler le passé de la langue, tout en montrant les liens de parenté qui unissent le wallon au français. Au reste, nous recourons au système phonétique toutes les fois qu'il est nécessaire.

Dans ce domaine comme dans tous les autres, nous remercions nos correspondants qui nous ont transmis d'utiles indications, et nous les prions de nous signaler les cas particuliers à leur dialecte qui ne se trouveraient pas enregistrés dans le tableau précédent.

*Nous recommandons vivement à nos lecteurs l'œuvre nouvelle qui vient de se fonder et dont il est question dans les pages qui suivent. La Société de Littérature wallonne a pris une grande part à la création du Musée de la Vie wallonne ; elle espère que ses membres et particulièrement les correspondants de l'œuvre du Dictionnaire voudront bien apporter leur concours au Comité du Musée.*

LA COMMISSION DU DICTIONNAIRE

## **Pour un Musée de la Vie wallonne**

On sait que la *Société de Littérature wallonne*, fondée à Liège en 1856, a entrepris de publier le *Dictionnaire wallon* ou *Glossaire général des parlers de la Belgique romane*. Dès 1907, au cours de ses enquêtes dialectales en Wallonie, le Secrétaire de la Société, M. Jean HAUST, sentit la nécessité de recueillir, en même temps que les mots désuets ou sur le point de disparaître, les objets archaïques indispensables pour comprendre et définir ces termes. La Commission du *Dictionnaire* adopta aussitôt le projet de fonder un *Musée de la Vie wallonne*. Peu après, en 1909, la *Société* exprima dans ses Statuts (art. 22) son intention de « réunir en un Musée les objets ou dessins d'objets relatifs à la vie wallonne, spécialement en vue d'assurer l'exactitude des définitions données aux mots et de faciliter l'illustration de ses publications linguistiques ». Ce projet a reçu un commencement d'exécution : à côté des 500.000 fiches du *Dictionnaire* s'est formée une modeste collection d'objets.

Mais un tel Musée ne devait pas intéresser uniquement les linguistes. Il est appelé à rendre aussi d'appréciables services aux folkloristes, aux ethnographes, aux archéologues, aux historiens, aux artistes. C'est pourquoi, à sa séance du 14 octobre 1912, la *Société de Littérature wallonne* décida de faire appel aux Cercles d'Art et d'Histoire de Liège : l'*Institut archéologique*

*liégeois, la Société d'Art et d'Histoire du Diocèse, les sections liégeoises des Amis de l'Art wallon et de la Fédération des Artistes wallons.* Ceux-ci n'hésitèrent pas à lui apporter un concours empressé, si bien qu'un mois après, un Comité de douze membres élus par les cinq Sociétés se réunissait et commençait ses travaux.

Dès le début, ils s'adjoignirent quelques confrères, en décidant toutefois ne pas dépasser le nombre de vingt.

\* \* \*

Le **Musée de la Vie wallonne**, — ou, plus brièvement, le **Musée wallon**, — sera un Musée de Folklore dans le sens le plus étendu du mot, englobant aussi l'Ethnographie et l'Art populaire.

Il réunira les innombrables objets usuels qui sont déjà — ou qui seront bientôt — démodés, hors d'usage, partant rares et parfois presque introuvables.

Trop simples pour trouver place dans un Musée d'Art ancien, n'ayant pas assez d'âge ou d'importance pour entrer dans un Musée archéologique, ce sont les miettes du passé dont personne ne prend soin et qu'il importe pourtant de sauver d'une destruction totale.

Vieux outils, vieux jouets, naïves marionnettes, ustensiles de ménage, détails de construction, produits des industries locales, bijoux dont se parèrent les dames du temps jadis, objets de piété, objets relatifs aux croyances et superstitions populaires, mets wallons, vieux vêtements, instruments de musique, véhicules démodés, en un mot tout ce qui présente quelque intérêt pour le folkloriste, le linguiste — ou même le simple curieux, s'il n'est pas insensible au charme profond de ces «humbles richesses» que les siècles et les hommes ont laissé parvenir jusqu'à nous.

Des dessins, gravures, photographies représentant ces objets, d'autres reproduisant des types et scènes populaires, des sites wallons urbains et ruraux, etc., seront aussi réunis. La documentation cinématographique sera employée au besoin.

Le Musée accueillera également avec empressement tout objet qui, sans présenter d'intérêt au point de vue folklorique proprement dit, se rapportera à l'histoire populaire ou pittoresque de la Wallonie.

Il rassemblera aussi les objets intéressants par leur dénomination wallonne et il s'efforcera de recueillir, — d'accord avec la Commission du *Dictionnaire wallon*, — les termes dialectaux des différentes régions de la Belgique romane se rapportant aux choses dont se composeront ses collections.

Enfin une bibliothèque groupera tout ce qui concerne la vie wallonne d'autrefois et d'aujourd'hui.

\* \* \*

L'idée de créer un Musée de Folklore semble avoir pris naissance à Liège, en 1891, parmi les membres de la *Société du Folklore wallon*, qui s'y était formée en 1889.

À ce moment, aucune institution de l'espèce n'existeit, pensons-nous, en Europe ; mais une Exposition d'Ethnographie congolaise, qui s'était tenue au Conservatoire de Liège en 1891, avait révélé à nos folkloristes l'intérêt considérable que pourrait présenter un Musée consacré à la tradition populaire de notre pays.

« C'est surtout depuis l'Exposition du Congo », écrivait à cette époque l'un des plus actifs d'entre eux, le regretté Eugène MONSEUR, professeur à l'Université de Bruxelles, dans une lettre à M. Eugène POLAIN, « que j'ai compris combien il serait utile de créer en Belgique un Musée de Folklore et d'Ethnographie. » Ce serait plutôt dans l'ethnographie que rentreraient vos photographies de personnages en costumes locaux, de types de maisons paysannes, d'instruments de travail ou d'objets propres à diverses régions ; je pense pourtant qu'au lieu de photographies, qui ne seraient qu'un pis aller, il vaudrait mieux avoir des mannequins en costume et les objets eux-mêmes. Il y a là une idée que je crois féconde en résultats... ».

Et MONSEUR disait combien il serait « utile, au point de vue des

» documents de folklore, de rassembler au plus tôt une foule de  
» petits objets populaires qui ne tarderaient pas à disparaître :  
» *çances di batème, nûles, pougnèts et paquèts*, colliers d'or ou  
» d'ambre, pierres percées que l'on place dans les étables, fers à  
» cheval, porte-bonheur, amulettes, objets servant à « jeter des  
» sorts », baguettes de coudrier, etc., etc. ; puis les *cougnous*, les  
» *sucrâdes*, les pâtisseries se rattachant aux diverses époques de  
» l'année ou à certaines cérémonies, les médailles, les ex-voto,  
» les bannières de papier rapportées de certains pèlerinages, les  
» clous que les paysans fichent dans les arbres ou les croix, les  
» jouets des enfants et plus spécialement ceux qu'ils font eux-  
» mêmes, comme les sifflets, les osselets, les flûtes de roseau ou  
» de paille, les *bouhales*, les *sarbacanes* en sureau, les *macrales*  
» en moelle avec un clou de sabot, les petites frondes, les *tahèts*,  
» les castagnettes d'ardoise et bien d'autres dont le souvenir  
» m'échappe. »

\* \* \*

Il appartenait à M. Ch.-J. COMHAIRE, de fonder en 1894 le premier Musée de ce genre. Ce fut le *Musée du Vieux-Liège* qui, malgré son nom, étendait son action « à tout le pays auquel on applique les termes mosan et wallon » (¹).

Cette tentative, du plus haut intérêt, se heurta malheureusement à ce regrettable scepticisme frondeur qui paralyse si souvent chez nous les élans les plus nobles et les plus dignes d'encouragement. M. Eugène POLAIN qui, avec la Société *Les Amis du Vieux-Liège*, prit une part importante à l'organisation de ce Musée, a raconté comment le public goguenard le baptisa *Musée des vts rahis'*, sans se douter « qu'à l'aide de ces *rahis'*, de ces » riens sans valeur qui constituent chaque jour la vie du peuple, » la science, qui, elle, ne gouaille pas, peut écrire une histoire plus

(¹) En 1893, M. COMHAIRE, avait préconisé la création d'un Musée de Folklore dans deux articles du *Bulletin de la Société d'Anthropologie* de Bruxelles (t. XII, pp. 77 et 282), qu'Eugène MONSEUR avait signalés et approuvés dans le *Bulletin de Folklore* (t. II, p. 188).

» intime, plus vraie, plus vivante que celle qui ne se fonde que sur des documents parfois menteurs, souvent inexacts et plus fréquemment encore mal compris » (¹).

La Ville de Liège, à qui la salutaire Exposition de 1905 n'avait pas encore donné cette largeur de vues qu'on se plaît à lui reconnaître aujourd'hui, avait logé à l'étroit le *Vieux-Liège* dans les locaux abandonnés de l'Académie des Beaux-Arts. Après quelques années, ces locaux exigus furent repris par la Ville; et, tandis qu'on démolissait l'admirable Maison Porquin, cadre idéal pour recevoir les collections rassemblées, celles-ci étaient enfouies dans les caves du Trinck-Hall, où elles gisent encore, moisies et rouillées. Un des premiers soins du *Musée wallon* sera de les extraire de cette oubliette et de leur donner la place à laquelle elles ont droit.

Qu'il nous soit permis de rappeler, en guise de contraste et non sans quelque mélancolie, qu'à la même époque le Musée d'Arles trouvait en Jules CLARETIE un admirateur enthousiaste et averti, qui contribuait à lui donner sa renommée universelle, tandis que le grand Frédéric MISTRAL, non content d'écrire de sa main jusqu'à la dernière des étiquettes placées sur les objets, attribuait au Musée les 200.000 francs de son prix Nobel. Installé d'abord au Palais de Justice d'Arles, le *Museon Arlaten* a été transféré ensuite dans le magnifique Hôtel de Laval.

\* \* \*

Tandis que les efforts des *Amis du Vieux-Liège* se butaient à de multiples obstacles, la nécessité de réunir et de conserver les objets et documents folkloriques devenait de plus en plus évidente, et l'idée faisait du chemin.

En 1895, M. Auguste GITTÉE, l'un de nos folkloristes de la première heure, préconisait dans *Wallonia* la création d'un Musée de Folklore belge (²).

(¹) *Annales du XXI<sup>e</sup> Congrès archéologique et historique de Liège* (Liège, Poncelet, 1909), t. I, p. 292.

(²) *Wallonia*, III (1895), p. 37.

Ce fut une Exposition de Folklore belge que le *Conservatoire de la Tradition populaire* organisé pour quelques semaines, en 1903, au Palais de Justice de Bruxelles, sous les auspices de la Conférence du Jeune Barreau, par MM<sup>es</sup> Edmond DE BRUYN et Max ELSKAMP d'Anvers.

Un succès de bon aloi accueillit ce louable effort. La clôture fut dignement fêtée par un mémorable *Déjeuner de la Tradition culinaire* qui réunit, au Palais même, bon nombre d'avocats, auxquels s'étaient joints les plus hauts magistrats de la capitale. La plupart des mets régionaux de Belgique figuraient au menu, depuis la *waterzooie* de Bruxelles jusqu'à la *tarte au froumâge* de Mons ; quelque temps auparavant, des échantillons de nos bières locales avaient été rangées dans les caves du Palais, et un avocat hutois avait offert à ses confrères douze flacons d'authentique vin de Huy <sup>(1)</sup>. Ces agapes furent suivies d'une conférence sur le *Folklorisme juridique*, par M<sup>e</sup> Edmond PICARD, qui, quelques jours après, dans un bel article du *Peuple*, signalant le haut intérêt de l'Exposition folklorique, formulait le vœu de la voir devenir permanente « pour l'éducation publique » et désignait comme local la Maison de l'Étoile de la Grand'Place à Bruxelles <sup>(2)</sup>.

Cette modeste Exposition, répétée peu après à Anvers, eut l'honneur de provoquer dans cette dernière ville la fondation du beau *Musée de Folklore* qu'on y admire aujourd'hui. Il est surtout l'œuvre du poète Max ELSKAMP. Grâce à l'intelligente intervention du bourgmestre Jan VAN RIJSWIJCK, la Ville d'Anvers l'a installé dans une demeure ancienne de la rue du Saint-Esprit et a pris à sa charge exclusive les frais d'aménagement, d'installation, d'entretien et de gardiennat.

\* \* \*

La même année, une Commission ayant été constituée par le Gouvernement pour organiser les fêtes jubilaires de 1905,

(<sup>1</sup>) *Journal des Tribunaux*, 1903, 532.

(<sup>2</sup>) *Le Peuple*, 26 avril 1903, et *Journal des Tribunaux*, 1903, 553.

M. Oscar COLSON, dans un article entraînant et d'une riche documentation, proposa d'accorder dans ces fêtes une large place aux traditions populaires. Il préconisait notamment des cortèges et une Exposition de Folklore belge s'inspirant de l'essai réalisé à Bruxelles par MM. DE BRUYN et ELSKAMP (¹).

L'Exposition de Liège de 1905 laissa échapper la belle occasion qui se présentait de réaliser l'un ou l'autre de ces projets. Mais, à l'important *Congrès wallon* qui se tint à Liège à cette occasion, la question des Musées de Folklore fut examinée et précisée; à la suite d'un excellent rapport de M. Charles DIDIER sur les *Musées régionaux et locaux*, le Congrès émit le vœu de voir « encourager ou créer en Wallonie des Musées d'Art populaire et régional » (²).

Au *XXI<sup>e</sup> Congrès d'Archéologie et d'Histoire* tenu à Liège en 1909, M. Auguste DOUTREPONT, professeur à l'Université de Liège, reprit la question au nom de la Commission du *Dictionnaire wallon* et, dans un rapport très remarqué, insista sur « l'utilité de créer un Musée de la Vie wallonne ». Il y souhaitait « un peu de générosité et de patriotisme chez les pouvoirs publics, de l'enthousiasme et un peu moins de gouaillerie chez nos Wallons, des dons importants et variés, enfin quelques hommes dévoués » (³).

Signalons encore qu'en 1910, à l'occasion de l'Exposition de Bruxelles, les salles du Musée du Cinquantenaire abritèrent une Exposition assez importante de Folklore belge, où les traditions populaires wallonnes voisinèrent avec celles de Flandre.

Enfin, en avril 1912, les *Amis de l'Art wallon*, section liégeoise, étaient saisis par M. J.-M. REMOUCHAMPS d'un projet de « créer à Liège un Musée de Folklore wallon ». La proposition de la *Société de Littérature wallonne* s'étant produite

(¹) *Wallonia*, XI (1903), p. 219.

(²) *Congrès wallon, compte rendu officiel* (Liège, Thône, 1905), p. 188, et *Wallonia*, XII (1905), p. 555.

(³) *Annales du XXI<sup>e</sup> Congrès archéologique et historique de Liège* (Liège, Poncelet, 1909), t. II, p. 555.

six mois après, les *Amis de l'Art wallon* s'y rallièrent avec joie et participèrent dans une large mesure à la constitution de notre Comité (¹).

\* \* \*

L'utilité, — on pourrait dire la nécessité, — d'un *Musée de la Vie wallonne* n'a donc plus besoin d'être démontrée.

Des institutions analogues existent d'ailleurs aujourd'hui dans toute l'Europe.

Sans vouloir rappeler les grands Musées d'Ethnographie de Paris (*Trocadéro*), Nuremberg (*Musée germanique*), Hambourg, Agram, Prague, Buda-Pesth, Stockholm (*Nordiska Museet*), Christiana (*Volksmuseum*), Varsovie, Saint-Pétersbourg (*Musée Alexandre III*), Palerme (*Musée sicilien*), Belem (*Musée portugais*), etc., citons comme se rapprochant davantage de ce que le Comité wallon espère réaliser : le *Museon Arlaten*, musée-type célèbre consacré au folklore provençal ; le *Musée*, aujourd'hui fermé, du *Vieux-Honfleur* (Normandie) ; le *Musée du Folklore d'Auvergne* en formation à Clermont-Ferrand, le *Musée breton* de Quimper et celui, en formation, de Kerjean ; le *Musée dauphinois* de Grenoble ; le *Musée limousin* de Brive ; le *Musée bourguignon* de Dijon ; le *Musée des Toulousains de Toulouse* ; le *Musée engadinois* de Saint-Moritz ; les *Musées d'Art populaire* de Berne et de Fribourg ; le *Musée alsacien* de Strasbourg ; et surtout trois Musées consacrés aux régions limitrophes de la Wallonie : le *Musée lorrain* de Nancy, le *Musée champenois* de Reims et le *Musée de Folklore d'Anvers*, dont il a été question plus haut.

Des Musées de Folklore s'organisent maintenant partout. Bien plus, il s'est formé au commencement de 1913 à Paris, sous la présidence effective de M. Adolphe BRISSON et la présidence d'honneur de Frédéric MISTRAL et de M. Léon BÉRARD, sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts, une Société des *Amis de l'Art rustique français*, dont le but principal est « la création, dans

(¹) Voy. *Rapport* de M. Ch. BRONNE. *Wallonia*, XXI (1913), p. 222.

» différents centres provinciaux, de Musées régionaux consacrés  
» aux collections de mobiliers, parures, costumes, objets d'usage  
» domestique paysan, instruments agricoles, ustensiles d'élevage,  
» objets de culte, de superstitions, instruments de musique,  
» jouets d'enfant et en général tout ce qui concerne l'ethnogra-  
» phie nationale du peuple français ».

On voit que le *Musée de la Vie wallonne* est appelé à combler une véritable lacune, d'autant plus regrettable que Liège fut à la tête du mouvement. Aussi pensons-nous que le Comité constitué en 1912 par nos cinq principales Sociétés d'Art et d'Histoire est assuré d'une réussite complète.

\* \* \*

Après s'être documenté sur l'organisation des Musées analogues existants, — dont la plupart ont tenu à lui témoigner une encourageante sympathie (<sup>1</sup>), — le Comité a élaboré ses statuts et s'est assuré, par la création d'une classe nombreuse de *Membres correspondants*, des rapports suivis avec toute la région wallonne. Car, — il convient de le souligner, — c'est à la vie wallonne tout entière que sera consacré le Musée, et non seulement à la vie liégeoise. L'œuvre s'inspire, nous insistons sur ce point, d'une idée de large régionalisme.

Est-il besoin d'ajouter que, bien que devant étendre ses investigations à la Wallonie entière, le *Musée wallon* de Liège n'entend revendiquer aucun monopole ? Il applaudira à toutes les tentatives analogues qui se produiront dans d'autres régions wallonnes. Il se réjouit, par exemple, du projet de Musée local qu'étudie actuellement la section de Charleroi des *Amis de l'Art*

(<sup>1</sup>) Nous devons remercier particulièrement pour leur aimable accueil MM. CHARLES-BRUN, directeur de l'*Action régionaliste* ; C. DE DANILOWICZ, secrétaire général-fondateur des *Amis de l'Art rustique* ; L. DOLLINGER, gérant du *Musée alsacien* de Strasbourg ; Max ELSKAMP, fondateur du *Musée de Folklore* d'Anvers ; J. FRIEY, conservateur du *Musée breton* de Quimper ; le D<sup>r</sup> O. GUELLIOT, fondateur du *Musée champenois* de Reims ; B. SALIN, directeur du *Nordiska Museet* de Stockholm ; et Ch. SADOUL, conservateur du *Musée lorrain* de Nancy.

*wallon*, projet qui prévoit deux sections consacrées au Folklore et à l'Art populaire de l'Entre-Sambre-et-Meuse<sup>(1)</sup>). Il espère que cet exemple sera suivi, que des relations cordiales s'établiront entre ces diverses institutions, qui pourront organiser entre elles un service de renseignements et d'échanges profitable à tous.

Le Musée fait donc appel à tous les Wallons, sans aucune distinction de région ou d'opinion, pour réaliser son œuvre, monument de piété filiale élevé à la petite patrie.

Il recherchera partout où elles se trouvent, — dans la vitrine du collectionneur, l'échoppe du fripier ou le grenier de l'indifférent, — les pièces qui doivent former ses collections. Mais il faut aussi que tous ceux qui ont la conscience de leurs origines et la fierté de leur race, viennent à nous spontanément et nous aident à créer « leur Musée ». Qui ne possède, oubliée au fond d'un tiroir ou reléguée en quelque recoin, l'une ou l'autre vieillerie, n'ayant souvent par elle-même aucune valeur, et que le Musée sera heureux d'accueillir ? Il ne faut pas hésiter à nous l'apporter, même si quelque souvenir personnel lui donne du prix ; car ce qu'on nous confie, loin d'être perdu, est au contraire assuré d'être plus soigneusement et plus pieusement conservé que partout ailleurs.

\* \* \*

Aussitôt que nous aurons réuni un nombre suffisant d'objets — ou de promesses formelles, — une Exposition temporaire sera organisée pour mieux faire connaître au public le but de nos efforts.

Enfin, lorsque nous aurons obtenu des pouvoirs publics un local digne de notre œuvre, — une ancienne demeure spacieuse, si possible, — nous y installerons définitivement nos collections tout en conservant la propriété et l'administration.

Disons dès maintenant qu'une partie de nos pièces seront exposées suivant une méthode de classification rigoureuse ; l'autre partie sera employée à d'intéressantes reconstitutions d'en-

(<sup>1</sup>) Rapport sur l'organisation d'un Musée local. *Wallonia*, XXI (1913), p. 138.

semble, qui plairont particulièrement à une grande partie du public, charmeront les étrangers et feront d'ailleurs valoir avec plus de précision et d'émotion la poésie un peu nostalgique des choses qui furent intimement mêlées à l'existence quotidienne de nos aïeux.

\* \* \*

Il convient d'ajouter que notre intention est de ne pas limiter notre activité au Musée proprement dit.

Sans prétendre entraver le progrès, nous nous attacherons aussi à maintenir les vieux usages menacés (chansons populaires, *crâmignons*, marionnettes) ou même à les rétablir quand ils sont disparus depuis peu (cortège du bœuf gras).

Nous défendrons ou contribuerons à défendre les sites urbains et ruraux méritant d'être conservés.

Nous nous intéresserons surtout aux industries locales, aux-  
quelles nous essayerons de garder ou de rendre la vie, soit en  
faisant connaître leurs produits et en en facilitant la vente, soit  
en veillant à ce qu'elles ne s'écartent pas sans raison des tradi-  
tions anciennes qui ont fait leur vogue : bois de Spa, cuivres de  
Dinant, poterie d'étain, ferronnerie, meubles liégeois, dentelle  
de Binche et de Marche, faïences de La Louvière, grès de Bou-  
fioulx, cristaux du Val-Saint-Lambert, etc. Dans un domaine  
plus modeste : vannerie, boissellerie de Nassogne, pailles du  
Geer, cannes ardennaises, jouets populaires, et même : macarons  
de Beaumont, couques de Dinant, pains d'épices de Verviers,  
bières, vins et tabacs locaux, etc., etc.

Il y a là une tâche d'autant plus digne d'être entreprise qu'elle présente un véritable intérêt moral et social. Elle suffit à alimenter en France l'activité de la *Ligue nationale pour le Relèvement des Industries rurales et agricoles*, présidée par M<sup>me</sup> la duchesse d'UZÈS.

\* \* \*

Et maintenant, au public d'encourager notre effort, qui doit être collectif, national et populaire.

Il le peut dès maintenant de deux manières :

1<sup>o</sup> En nous apportant ou en nous promettant des objets, si humbles soient-ils, pour le Musée. Ces objets peuvent être donnés ou simplement remis à titre de dépôt.

2<sup>o</sup> En s'inscrivant parmi les *Membres protecteurs* du Musée.

Ceux-ci s'engagent à verser annuellement une cotisation dont ils fixent eux-mêmes le montant, mais qui ne peut être inférieure à cinq francs. Les sommes recueillies serviront principalement à acquérir les objets que nous n'aurons pu obtenir à titre gracieux.

Les adhésions sont reçues au Secrétariat du *Musée de la Vie wallonne*, 280, boulevard d'Avroy, à Liège.

Liège, 8 avril 1913.

J.-M. REMOUCHAMPS,  
Secrétaire du *Musée de la Vie wallonne*.

## Statuts

(Adoptés en séance du 18 Mars 1913)

1. Il est créé à Liège un **Musée de la Vie wallonne** (ou **Musée wallon**), où seront réunis et conservés les objets, reproductions d'objets, livres et documents présentant quelque intérêt au point de vue de l'ethnographie, du folklore, des mœurs, des arts et métiers ou du vocabulaire de la Wallonie.

Seront aussi recueillis, d'accord avec la Commission de rédaction du *Dictionnaire wallon*, les termes dialectaux se rapportant à ces divers objets.

2. Ce Musée est administré par un Comité de vingt Membres effectifs au plus, qui se réunit d'office une fois par mois.

3. Le Comité peut s'adjointre, en nombre illimité, des Membres correspondants, parmi lesquels seront choisis les Membres effectifs nouveaux.

4. Il peut nommer des Membres d'honneur, ainsi qu'un ou plusieurs Présidents d'honneur.

5. Les Membres d'honneur et les Membres correspondants peuvent assister aux séances mensuelles ordinaires.

6. Sont admis en qualité de Membres protecteurs les personnes

qui s'engageront à verser au Musée une cotisation annuelle d'au moins cinq francs. Le minimum est de vingt francs pour les Communes et Sociétés.

7. Les Membres effectifs payent une cotisation annuelle de cinq francs. Les Membres correspondants ne sont astreints à aucune cotisation.

8. Le Comité élit dans son sein un Bureau composé d'un Président, un Vice-Président, un Secrétaire, un Trésorier, un Conservateur, un Archiviste et un Bibliothécaire. Des adjoints pourront être nommés s'il y a lieu.

Les membres du Bureau sont nommés pour deux ans et rééligibles.

Le Vice-Président sortant devient Président de droit ; le Président sortant ne peut être élu Vice-Président, mais continue à faire partie du Bureau à titre consultatif.

9. Toute discussion étrangère au but du Musée est interdite.

10. Les ressources du Comité sont constituées par les cotisations des Membres effectifs et protecteurs, les subventions des pouvoirs publics, des dons particuliers, etc.

11. En cas de dissolution, les collections réunies par le Comité deviendront la propriété de la Ville de Liège, à charge pour elle de les conserver dans un Musée public.

12. Les présents statuts ne pourront être revisés que sur la demande écrite de dix membres effectifs au moins. Ils joindront à leur demande le texte nouveau proposé, qui sera envoyé aux Membres effectifs quinze jours au moins avant la séance où la proposition sera discutée.

Pour être admises, les modifications devront recueillir au moins les voix des deux tiers des membres présents à deux séances mensuelles consécutives. Le vote en deuxième lecture ne sera valable que si la moitié au moins des Membres effectifs y prennent part.

Quinze jours au moins avant la deuxième séance, le texte admis en première lecture sera envoyé aux Membres effectifs.

---

## Commission du Musée

- MM. BRASSINNE, Joseph, bibliothécaire de l'Université, rue Nysten, 30.  
COLLIN, Isi, homme de lettres, rue Naimette, 2.  
COLSON, Oscar, directeur de la revue *Wallonia*, rue Fond-Pirette, 142.  
COMBLEN, Paul, architecte, rue des Augustins, 33.  
DELCHEVALERIE, Charles, homme de lettres, rue de Campine, 127.  
DELAITE, Julien, conseiller communal et provincial, rue Hors-Château, 50.  
DOUTREPONT, Auguste, professeur à l'Université, rue Fusch, 50.  
GILBART, Olympe, homme de lettres, rue Fond-Pirette, 77.  
HAUST, Jean, professeur à l'Athénée, rue Fond-Pirette, 75.  
JASPAR, Paul, architecte, boulevard de la Sauvenière, 149.  
JAVAUX, Auguste, architecte, rue Saint-Paul, 25.  
LEJEUNE, Jean, littérateur wallon, Jupille.  
PHOLIEN, Florent, négociant, rue Vinâve-d'Ile, 26.  
RANDAXHE, Sébastien, d<sup>r</sup> en médecine, rue Courtois, 38.  
REMOUCHAMPS, Jos.-Maur., avocat, boul. d'Avroy, 280.  
RENARD-GRENSON, Lucien, archéologue, rue Fabry, 14.  
SEMERTIER, Charles, pharmacien, rue Ste-Marguerite, 90.  
SERVAIS, Jean, conservateur du Musée archéologique, rue Joseph Demoulin, 8.  
SIMON, Henri, littérateur wallon, rue Mont-St-Martin, 55.

---

## BUREAU pour les années 1913 et 1914

- MM. DOUTREPONT, Auguste, *Président*.  
JASPAR, Paul, *Vice-Président*.  
REMOUCHAMPS, J.-M., *Secrétaire*.  
RANDAXHE, Sébastien, *Trésorier*.  
SIMON, Henri, *Conservateur*.  
SEMERTIER, Charles, *Conservateur-adjoint*.  
COMBLEN, Paul, *Archiviste*.  
LEJEUNE, Jean, *Archiviste-adjoint et Bibliothécaire*.
-

## Vocabulaire-Questionnaire (10<sup>e</sup> cahier)

SIXIÈME LISTE **AB-**

QUATRIÈME LISTE **AC-**

TROISIÈME LISTE **AD-, AE-**

DEUXIÈME LISTE **AF-, AG-, AH-**

### Comment répondre à nos questionnaires ?

Question capitale pour la bonne marche de l'œuvre ! Il faut en effet que nos correspondants soient réellement des *collaborateurs*, qu'il nous apportent des indications précises, vraiment utilisables au point de vue *scientifique*; d'autre part au point de vue *pratique*, il importe que le dépouillement des cahiers puisse se faire, pour ainsi dire, automatiquement, ou tout au moins qu'il prenne le moins de temps possible.

Certes, nous devons craindre que des recommandations trop minutieuses n'aient pour résultat de décourager certaines bonnes volontés, qui se sentirraient mal préparées pour la tâche qu'on leur demande. Que ces correspondants se rassurent : leur appont, quelque modeste et imparfaitement noté qu'il puisse être, sera toujours le bienvenu. Il peut en effet orienter les enquêtes personnelles que nous faisons chaque année sur divers points de notre domaine linguistique. Grâce aux réponses venant des localités voisines, grâce aussi à nos connaissances personnelles, nous sommes à même, dans la plupart des cas, de les comprendre à demi-mot et d'interpréter rigoureusement ce qui risquerait d'induire en erreur un profane.

Mais la grande majorité des correspondants, nous en sommes convaincus, voudront, en suivant pas à pas nos instructions et en comprenant les raisons d'ordre pratique qui nous les inspirent, simplifier considérablement notre tâche déjà si lourde. C'est pourquoi nous ne craindrons pas d'entrer dans le détail même minutieux :

1. Lisez attentivement ce vocabulaire, article par article, en commençant par le début et en vous attachant surtout à ce qui concerne votre région.
2. N'écrivez pas dans le texte imprimé : vous nous forceriez à recopier vos annotations.

3. Si le mot vous est inconnu et ne vous suggère aucun synonyme intéressant, ou si vous avez déjà fourni le renseignement demandé, passez outre.

4. Consignez vos annotations sur le feuillet blanc en regard de l'article. Écrivez lisiblement *à l'encre, sur un seul côté du feuillet blanc.*

5. En tête de votre réponse, afin de faciliter nos classements, rappelez *entre parenthèses* le mot-tête de l'article auquel elle se rapporte. *Veillez à ce que ce titre ne puisse être confondu avec la réponse même.*

6. Si le mot est employé chez vous, notez *sous quelle forme, dans quel sens*. S'il est inconnu, quel *synonyme* emploie-t-on ? Donnez tous les renseignements que l'article vous suggère et surtout des *exemples* courts, caractéristiques, bien authentiques : *proverbes, dictons, usages locaux, etc.* Attachez-vous à éclaircir les questions douteuses relatives à votre patois<sup>(1)</sup>. Signalez les erreurs et les omissions que vous relèveriez.

7. Signez lisiblement chaque réponse et indiquez *chaque fois* la localité où s'emploient les mots que vous signalez<sup>(2)</sup>.

8. Toute page sur laquelle ne figure qu'une seule réponse est détachée et constitue une fiche. — Quand une page doit contenir plusieurs réponses, ce qui est le cas ordinaire, ayez soin de laisser entre elles *un petit espace blanc* pour qu'on puisse aisément découper les différentes réponses, dont chacune sera, par nos soins, collée sur une fiche spéciale.

9. Adressez les envois au Secrétaire, *rue Fond-Pirette, 75, à Liège*, un mois au plus tard après avoir reçu le vocabulaire. Il vous en sera immédiatement accusé réception.

(1) Nous entendons par là notamment les articles précédés d'un point d'interrogation.

(2) Ces indications sont indispensables, surtout celle de la localité. Elles peuvent être données sans perte de temps à l'aide d'un cachet ou d'un timbre en caoutchouc, ou encore au moyen d'un de ces petits compositeurs qui servent de jouets aux enfants : on en trouve partout d'excellents à un prix minime, 1 fr. 50 environ.

## SIXIÈME LISTE AB-

N.B. — *L'abréviation BD = Bulletin du Dictionnaire.*

*La 1<sup>e</sup> liste AB- a paru en 1906, p. 49-64 ; la 2<sup>e</sup> en 1906, p. 89-110 ; la 3<sup>e</sup> en 1908, p. 99-112 ; la 4<sup>e</sup> en 1910, p. 9-14 ; la 5<sup>e</sup> en 1910, p. 124-130.*

*Les articles marqués d'un astérisque complètent ou corrigent des articles qui figurent dans les listes précédentes ; les autres sont inédits.*

**abèrdjône** (Nivelles : Emm. DESPRET), *dans l'expression ène saquè mau abèrdjône* = « un objet mal placé et qui court risque de tomber ».

**abèrdondè, -éye** (Stave : L. LOISEAU ; Fosses : A. LURQUIN), « plus porté au jeu qu'au travail, *syn.* djouwète, amûsète ; employé surtout au fém. : èle n'est nin mètchante, mais c'è-st-one grande abèrdondèye ».

? « **aboette** (verge d' —) », sonde, tarière, *t. de houill. au pays de Liège, d'après MORAND, L'art d'exploiter les mines*, 2<sup>e</sup> éd., 1780, t. III, p. 14.

**abouriner** (Érezée), *v. tr.*, précipiter violemment (vers celui qui parle) : on l'a abouriné foû dèl mohon. [Voy. BD 1906, p. 59.]

**aboursi** (Landelies : A. NOËL), *v. tr., t. de chasse, litt.* « embourser » = prendre (le lapin) dans la bourse (placée à l'entrée du terrier) : quand l' lapin è-st-aboursi, l' furèt vûde dèl téréye (sort du terrier).

**abrecoter ou, plus souvent, rabrecoter** (Sté-Marie-Geest : Z. MEUNIER), *v. tr.*, ravauder, rapiécer : (r)abrecotez mès tchausses.

**abrûtcher ou abrûtcheler** (Wanne : Léop. MICHEL), *v. intr.*, jaillir : lu matière a abrûtché (*ou* abrûtchelé) foû du l' plâye = le pus a jailli de la plaie ; *syn.* sbrûtcheler.

**s'abrûtiner** (Liège, Fontin-Esneux), s'ébrûter : n'è brûtinez nin, save ; ca, si coula s'abrûtinéve, dji m'ènnè vwèrèu di v' l'avou dit (Fontin-Esneux). [Voy. abrûtyè BD 1910, p. 130.]

**abûjwè** (Berzée : J. TASSIN), *s. m.*, trou où l'eau d'un ruisseau s'engouffre. [Altération de adûjwè BD 1907, p. 92 ; voy. aussi aguijeu BD 1911, p. 52.]

### QUATRIÈME LISTE AC-

*La 1<sup>e</sup> liste a paru en 1906, p. 111-140 ; la 2<sup>e</sup> en 1910, p. 14-30 ; la 3<sup>e</sup> en 1910, p. 130-137.*

**acassi** (Fosses-lez-Namur, Denée, Chastre-Villeroux), *v. tr., t. du jeu de balle*, chasser (la balle vers celui qui parle).

2. **âce** (gaum. : Musson, Ruette), *adj., touj. dans l'expr. dj'â lès da-y-âces* = j'ai les dents agacées (après avoir mangé des fruits verts).

**achache** (gaum. : Musson), *syn. ahachir, ahachi (ib.)* : « privé d'aisance par suite d'infirmité ou d'immobilisation passagère d'un membre (bras en écharpe, simple abcès, etc. » [Écrire a-chache ?]

**ach'ner** (Luingne-lez-Mouscron), *v. tr.*, assener (un coup).

**achärneüs, -euse** (Offagne), *adj.*, caduc, presque impotent : la pauve vie fame est mou achärneuse, alez ! [Comparez achir BD 1910, p. 20]

**achite** (Chastre-Villeroux), **achite** (Luttre), *s. f.*, assiette = surface sur laquelle une chose repose : ça n'a pont d' —, ça n' têrè né (Chastre). [Pour le *verb*. achète = assiette, vase à fond plat, *voy.* BD 1910, p. 19.]

**a-ch'lip** (Mons), *exclam.*, *t. de moquerie employé par les enfants* ; ils crient : « a-chlip ! a-chlip ! » à celui qui n'a pas réussi ce qu'il voulait faire, et, tout en criant, ils font glisser l'index de la main droite sur l'index de la main gauche. | *Ailleurs kis', kis' ! houl, houl !*

**s'achoûomèy** (gaum. : Musson), *s'assoupir, s'endormir d'un sommeil léger* : i s'achoûome souvat après l' dinèy. [Composé de choûomèy (ibid.), *v. intr.*, sommeiller : doûot-i ? Non, i n' fât què d' —. *Litt.* « s'ensommer », de somme = sommeil ?]

? **acingurer** (Glons), *v. tr.*, sangler [?]; seulement [?] au participe : li vatche esteût bin acingurèye = la vache était bien empêchée par une sangle de lever la tête pour atteindre aux arbres

**aclèmè** (Offagne), *s. m.*, enclumeau du faucheur.

**aclimbossèr** (Érezée), *v. intr.*, venir en titubant, *parfois* en boitant ; *par ext.* dégringoler. [Composé de climbosser (ib.) : marcher en balançant le corps, en titubant ou en boitant ; gaum. clambotchi = tituber.]

2. **aclimper** (Érezée), *v. tr.*, jeter violemment vers celui qui parle : il aclimpa on bordon après mi. [*Composé de climper* : frapper ; *climpé* : morceau de bois, *syn.* clipot, waroké (*ibid.*). — *Voy.* BD 1910, p. 133 : aclibotî, aclimper.]

3. **aclimpi** (Bovigny), *v. tr. et intr.*, pencher (vers celui qui parle). [*Voy.* aclintchi BD 1910, p. 22.]

**s'aclouk'ter** (Fléron), se mettre à l'abri (sous les ailes de la poule), se dit des poussins : lès poyons s'aclouk'tèt d'zos l' poye ; et par ext. des poules qui se réunissent sous un abri. [*Dérivé de clouke* (Thimister), *s. f.*, poule qui a des poussins ; *clouk !* = cri de la poule appelant ses poussins. — *Voy.* aclouk'ser BD 1910, p. 134.]

**s'acloup'ser** (Neuville-sous-Huy), s'accroupir, en parlant de la poule. | **s'acloup'si ou s'acroup'si** (Crehen), s'accroupir. [*Voy.* s'acloucher, s'acloupi, s'acloup'siner BD 1910, p. 23, s'acloup'ter *ib.*, p. 134.]

**acloup'ser** (Huy, La Sarte), *v. tr.*, subtiliser, dérober : on m'a acloupé une poye = on m'a volé une poule. [*Dérivé de cloper* (Brabant wall.) : prendre subtilement, attraper ; *cf.* agleupsiner *ci-après*.]

**acloup'ter** (Fontin-Esneux), **-i** (Bovigny), *v. intr.*, venir à petits sauts, en faisant « cloup » : tot d'on côp il acloup'ta è nosse rondè (Fontin) ; lès raines èt lès crapauds acloup'tèt (Bovigny).

**acalous'ter** (Nivelles), *v. tr.*, appeler en gloussant. [*Variante de aclouk'ser* BD 1910, p. 134.]

**s'acoussiner** (Tournai), se rendre familier (chez qqn), s'y installer. [*Dérivé de cousse* = cousin.]

**acoutaule** (Wiers), *adj.*, digne d'être écouté : i n'est nié acoutaule = c'est un menteur.

**acreù** (Luingne-lez-Mouscron), *adj. et s. m., t. de mépris*, petit, nain.

**acûchi** (gaum. : Rossignol), **ascôchè** (Neufchâteau), **ascuchè** (Thibessart), **ascôrchi** (Dinant), **ascohi** (liég.), **èscwâcher** (Laroche), *etc.*, *v. tr.*, enjamber. | **acûchiye** (Rossignol), **acuchâ** (Marbehan), **ascôrchiye** (Dinant), **ascohêye** (liég.), **èscwâchêye** (Laroche), *etc.*, *s. f.*, enjambée.

**acwardelè** (Givet), *v. tr.*, attacher (plusieurs animaux ensemble) avec un « cwardia » ou cordelette. [Voy. BD 1910, p. 134 : acorder, et p. 136 : acwadeler.]

**acwarer ou ècwarer** le bateau, *t. de batell.* (sur la Dendre et l'Escaut), l'arrêter, le faire tenir ferme (Ém. OUVERLEAUX).

### TROISIÈME LISTE **AD-, AE-**

*La 1<sup>e</sup> liste a paru en 1907, p. 79-94 ; la 2<sup>e</sup> en 1910, p. 137-153.*

**adam'julè, -éye** (Awenne), soigné, fêté, *propr.* traité en demoiselle : come t'ès-st-adam'juléye !

**s'adauver** (arr<sup>t</sup> de Mézières : Ard. fr.), s'endormir d'un sommeil agité, en parlant, par ex., d'un malade qui a la fièvre.

**s'adée** : le temps — (Thivencelles-lez-Condé) : devient pluvieux.

**adjiboler (?) ou adjimoler** (Luttre), *v. tr.*, arranger, agencer, *toujours en mauvaise part* : vos m'avez co adjimolé ça byin droldémint ! [Voy. agimoler BD 1911, p. 36, et *ci-après* agrimoler.]

**adjires** (Ucimont, Monthermé), *s. (f.?) toujours au pl.*, tas de bran- chages (insuffisants pour faire des fagots) qu'on recouvre de gazon et qu'on brûle dans les sarts. [Du lat. \*aggeria ?]

**adj'vårtcher, adj'wårtter** (Érezée), *v. intr., t. de charretier*, « mettre une roue au milieu du chemin et l'autre sur un accotement, de façon que l'ornière soit sous le véhicule : si on p'leût adj'wårtter, ci sèreût pu åhi. » [Altération de ad'vårtcher BD 1910, p. 152.]

**ad'guîtèy** (gaum. : Ville-Houdlémont, frontière franç.), *v. intr., t. de jeu*, mesurer avec un fétu de paille la distance entre le but et des billes ou des palets, pour déterminer, en cas de contestation, le rang des joueurs : C'est mi l' dowzime (deuxième). — Non, c'est mi ! — È-bin, dj'alan ad'guîtèy. [Voy. *ci-après* aguîtèy.]

**ad'legni** (Sart-Risbart), *v. tr.*, viser, *en se servant d'une arme*. [Composé de legni, même sens, ainsi que alegni (Chastre-Villeroux) ; alûgner (ard.) ; voy. GGGG. II, 28 : liniî, lunîi, lûniî.]

**ad'ni** (gaum. : Musson, Chenois), **al'ni** (Buzenol, Sté-Marie-s.-Semois), **an'ni** (Sté-Marie-s.-S., St-Léger), *v. tr.*, mal nourrir, mettre à la ration, affaiblir par manque de nourriture suffisante : il ad'nichant zous afants (Musson, Chenois) ; — il al'nichant leûs bêtes ; an lès layîve al'nî ; il è étu al'nî, il è(st) al'nî ; ç't afant n'est qu'al'nî (Buzenol) ; — i layant an'nî zous biêtes èt zous afants ; c'est dès djans qui sant an'nîtes, i n' sarint travayî ; lès griènes (graines) sant an'nîtes, èle nè leuvrant-me (St-Léger). [*Cf. LABOURASSE, Gloss. du patois de la Meuse : « afautie, v. a., délabrer l'estomac faute de nourriture suffisante ; afauti : qui a l'estomac délabré... On dit aussi alni. »*]

**a-douwée** (Wiers), *loc. adv.*, en écharpe : porter son bras a-douwée, *en parlant d'un blessé.*

**s'adroguini** (Bovigny), s'attarder : — ozès cabarêts. [*Variant de adrôguiné BD 1910, p. 151. Comparez le fr. fam. droguer, faire droguer.*]

**s'adroguiner** (St-Léger), **s'adroguiner ou s'adrouguiner** (Érezée) se droguer, se médicamenter : i s'adroguinèt zèls minme (Érezée) ; i s'adroguinant trop, i sant toudjou a droguinant (St-Léger).

**s'aëti** (Soignies), *t. arch.*, s'habituer, s'accoutumer : dji couminche a m'aëti, i s'aëtit tout doucement, i faut l' temps d' s'aëti. [*Dérivé de l'anc. fr. hait ; lit. s'ahaitir.*]

## DEUXIÈME LISTE AF-

**afacener** (Cras-Avernas), *v. tr.*, accourtrir : vos èstoz mâ afacené ; afacené come onk qu'est hoyeû foû dèl gueûye d'on tchin ! [*Variant de afahener (BD 1909, p. 10) ? ou dérivé de a-façon, \* afaçoner ?*]

**afadri** (Stambruges), *v. tr.*, amollir, énerver : tu m'afadris avè tès fâdes contes = tu m'énerves avec tes sottes réflexions. | **afâti** (Wiers), *v. tr.*, rendre « fate » ou nonchalant, énerver : m' domestique afâti mès k'vaus. [*Variantes de afadi (Mons, Dour, Nivelles), afâdi (Belœil), BD 1909, p. 9.*]

? **afani** (Huy, la Sarte), fané, flétrî. [*Variant douteuse de afani (ib.; Cras-Avernas) ; BD 1909, p. 16.*]

? **afanti** existe-t-il ? Comparez rafanti (Binche) : redevenir enfant, tomber en enfance, radoter.

? **afanter**, dans un texte d'archives des Ardennes françaises : « que nuls n'affantent poissons morts... » XVI<sup>e</sup> siècle. P. LAURENT, *Coutumes de Mézières, eswards des pêcheurs*, p. 150. [Pour a-venter = « mettre en vente » ?]

**s'afarèy** (gaum. : Buzenol), s'enfoncer, s'embourber, *propř.* s'enferrer : i s'è afaré dès la boule = il s'est enfoncé dans la boue. [Dit-on ailleurs s'afèrèy, s'afèrer ?]

**afastrouyi** (Fontin-Esneux), accoutré, arrangé : vos èstez co — come dji n' sé qwè ! [Composé de fastrouï : chiffonner (LOBET ap. GGGG. II, 525); anc. fr. fastroillier.]

**afauti** (Ard. franç.), *voy. ci-dessus ad'n.*

\* **aférir** (anc. fr.). *Cette forme d'infinitif n'est signalée nulle part. Voici les résultats de notre première enquête : afiérer* (Mons DELM. ; Wiers), *v. impers.*, convenir, appartenir : i li-afièrre pou canter (Wiers) = il a des aptitudes pour chanter; i n'a pèrsone pou li-afiérrer si bié qu'au marichau (ib.) = il n'y a personne qui ait autant d'aptitudes que le maréchal. | **afièrer** (Houdeng, Écaussines, Marche-lez-Écaussines), **afirer** (Monceau-s.-S., Marcinelle, Frasnes-lez-Goss.), *v. tr.*, agencer : c'è-st-ène coustrî qu'afirre bén, èle a bén afiré q' cote la (Monceau, Marcinelle, Frasnes) ; ène couturière qu'afière bî, vos afières mèyeû qu' mi (Marche-lez-Écauss.) ; il afière bié, il a bié afieré (Écaussines); c'è-st a fê a li d'afiérrer (Houdeng) = il a le tour de bien travailler; ce qu'il fait, il le fait bien. | **s'afiérrer** (Mons DELM. ; Wiers, Landelies), **s'afièrer** (Mauubeuge HÉCART ; Harmignies, Berzée, Dailly-Couvin), **s'afièrter** (HÉCART), *v. refl.*, se tirer d'affaire, s'y prendre adroitemment (pour faire qqch) : c'est 'ne gamine qui s'afière bé pou r'lok'ter (Landelies), i s'in a bin afieré (Harmignies); èle s'a byin afierè pou fê èl dinner, ça it réussî (Berzée); i s'afierter a-fachon (HÉCART). | **affèrt**, -e (rouchi : HÉCART ; picard : env. de St-Pol), *adj.*, adroit, -e. | **afiérant** (Wiers), *adj.*, opportun, convenable : i-étwat byin aférant d' mète s' bèle montûre (costume) pa l' plwêfe (pluie) ! | **afirant** (Stave), **afirau** (Le Roux), *adj.*, adroit, débrouillard. [Voy. aférir et afèrté BD 1909, p. 13.]

**afèrlotèy** (gaum. : Musson, Mussy-la-Ville), *p. p.*, affairé. [Voy. afèrlilikèy BD 1909, p. 13.]

\* **afèrlouyi, -iye** (Charleroi), **afèrnouyi, -iye** (Berzée), *part.-adj.*, éperdu, -ue. | **s'afènouyi** (Dailly-Couvin), s'affairer, se mettre hors de soi ; yèsse afènouyè (ibid.), être affairé, éperdu (d'impatience, d'irritation). [BD 1909, p. 13.]

\* **afèrmi, v. tr.**, 1. (presque partout) affermir ; — 2. (Les Éneilles, Court-Saint-Étienne) affirmer. [Voy. BD 1909, p. 13.]

**afèrnoki** (Malmedy), **-er** (Gueuzaine), *v. tr.*, nouer au moyen d'un nœud ferme (par opposition à nœud coulant) ; *syn.* nokî a fèr nok : mès solés sont afèrnokîs. [Voy. BD 1910, p. 60.]

**afèron** (Ard. franç. : Cons-la-Granville), *s. m.*, œillet du soulier, par où l'on passe le lacet.

**afèroné** (Ham-sur-Meuse, lez Givet), *p. p.*, rouillé ; eau afèronée (Hargnies) = eau ferrugineuse.

**afèrtèle** (Givet), vif, alerte, affairé. [Voy. afèrté BD 1909, p 13.]

**aficeler** (Érezée), *v. tr.*, unir (des objets) au moyen d'une ficelle : ci bwète la èsteût aficelèye avou l'aute. | (Ard. franç. : Bulson, N. GOFART), *v. tr.*, 1. ficeler ; 2. accoutrer.

? être **afidé** (Tubize), « s'être dégagé d'une liaison, ne plus être avec qqn. » (?)

2. **afignoler** (Érezée), *v. intr.*, venir en « signolant », avec une dé-marche sautillante.

? **afigoté** (Genappe), accoutré. [Altération de afilgoté BD 1909, p. 17.]

3. **afilier** (Malmedy, Gueuzaine, Robertville, Moulin-du-Ruy, Jevigné, Chevron, Villettes, Érezée), *v. intr.*, accourir (vers celui qui parle) : afile dusqu'a voci ! I fourit vite afilé adrè mi (Chevron). [Composé de filer : courir.]

**afilier** (Érezée), -è (Thibessart), *v. tr.*, affilier ; *néologisme*.

**afini** (Ard. franç. : Braux), *v. tr.*, conduire à fin, finir (son ouvrage).

**afirer** (Malmedy), *v. tr.*, lancer (un caillou vers celui qui parle) : il afira one pire après mi.

**afiya** (Érezée), *s. m.*, confiance : i n'a noun-afiya a lu = on ne peut se fier à lui. | **afiyète** (ib.), **afiyate** (Spa), **afiyâte** (Lincé-Sprimont), **afiyance** (Chevron, Villettes), **afiyince** (liég. ?), *s. f.*, confiance. [Voy. afiyer BD 1909, p. 16.]

**aflamindji** (A. CARLIER, *Coq d'avous'*, II, 305 : Charleroi), *p. p.*, « flamandisé » : c'est yun d' cès Walons aflamindjis.

2. **aflater** (Érezée), **-i** (Vielsalm), *v. intr.*, rejeter de la bouse ou « flate » (vers celui qui parle), *se dit d'une vache ou d'un bœuf* : loukoz a vosse pantalon, li vatche aflate après vos (Vielsalm).

**aflayi** (Tilly), *p. p.*, abattu, *au moral*.

**aflâzer** (Érezée), *v. tr.*, flatter, enjôler. [Composé de flâzer (ib.) : flatter.]

**aflëski** (Pâturages), *v. tr.*, affaiblir, courber, flétrir : l'âge l'affëskit ; i s'affëskit ; ène viéye grand-mé, toute crombène et toute affëskiye (H. RAVELINE, *Pou dire a l'eschrienne*, p. 148). [Dérivé de flêke, *adj.*, faible, débile.]

**s'affleûhi** (Ovifat : Fr. TOUSSAINT), *v. réfl.*, se faner, se ternir, *en parlant d'une étoffe* : mi cote kèmince dèdja a s'affleûhi ; i-a m' cotrè d' tirtâne qu'est tro-z-affleûhi, djè nèl mètri pus ; *se disait aussi d'une personne* : cisse djint èst dèdja fwêrt affleûhie ; *terme archaïque, inconnu ailleurs en Wallonie allemande*. [Connait-on aflouwi dans ce sens ?]

**s'afficoter** (Le Roux), « s'habiller simplement, mais proprement ». [Variante de affigoter BD 1909, p. 17.]

**aflotcheter** (Érezée), *v. intr.*, tomber, *en parlant de la neige; au fig.* arriver avec une démarche légère, coquette.

**afloupe** (Odeigne, Bra, Basse-Bodeux, Stoumont), *s. f.*, filou, homme déloyal, tricheur : c'est-one afloupe ; — à Bra, ce mot signifie aussi truc, marchandise d'apparence trompeuse : i vint sès norêts bon marchî, mins c'est-one afloupe. [Cf. i m' floupa èvôye (Robertville) = il m'échappa, il fila hors de mes mains ; — aflouper existe-t-il ?]

**aflûtcheter** (Malmedy, Masta, Troisponts), *v. intr.*, se sauver (vers celui qui parle) : i-aflûtcheta adrê nos-autes. [*Diminutif de aflûtchi* BD 1909, p. 18.]

**afohi** (Jupille), *v. tr.*, enfoncer, défoncer, *litt.* « afosser » : i fârè rimpli lès ourbis (ornières) qui sont-st-afohîs. | **afossemant** (Buzenol), *s. m.*, enfouissement, éterrement : dju n' vîrâ-m' a t'n-afossemant ! | ? **afosser** (Tubize), « remettre la terre dans un trou, combler un trou » [?]. [*Voy.* afosser BD 1909, p. 20.]

**afougni, afougneter** (Neuville-sous-Huy), *v. intr.*, venir en fouillant du museau, du groin (vers celui qui parle), *se dit du porc, de la taupe* : vola qué l' fouyon (taupe) afougne après cè. | **afougneher** (Érezée), *même sign.* : dj'estéû è courti qwand qui l' fouyan afougneha foû di ç'ste èrèye la (hors de ce carré-là) ; — *v. tr.*, déterrer en fouillant : li singlé aveût afougnehé one grosse pîre foû d' tère. [*Voy.* afouyemint BD 1909, p. 20.]

**afourlè** (Dinant), *adj.*, présomptueux. [*Voy.* aforé BD 1909, p. 19.]

2. **afouyi** (Fosses-lez-Namur), *v. tr.*, affouiller, creuser : l'euwe a-t-afouyi tot li d'zos d' l'aye (= de la haie). | **afoyi** (Malmedy, *v. tr.*), 1. commencer à fouir ; 2. creuser profondément : i fât mîs afoyî. | **afoy** (Wanne), *v. tr.*, bêcher, fouir (p. ex. le jardin). | **afoyeter** (Visé), *v. tr.*, biner : on afoyetèye lès crompîres divant d' lès rahoper (buter). [*Voy.* afouyemint BD 1909, p. 20.]

3. **afouyi** (St-Hubert), *v. tr.*, enfouir, enterrer : — one bièsse crèvye.

**afrauder, afraw'ter ou afraw'tiner** (Neuville-sous-Huy), *v. tr.*, filouter, escroquer. | **afraw'teû, -tiheû** (ib.), *s. m.*, filou, escroc. [*Voy.* afilouter BD 1909, p. 15.]

**afrèchant** (Buzenol), *s. m.*, petit henneton de mai, espèce de coléoptère ; *appelé* rafréchichant à St-Marie-sur-Semois.

**afrèter, -eû, -âdje** (Landelies), affréter, -eur, -ement.

**afreûsetè** (Denée), *s. f.*, chose ou action affreuse.

\* **afritchi** (Fosses-lez-Namur), **afritcheter** (Neuville-en-Condroz), *v. intr.*, fuir rapidement et à la dérobée (vers celui qui parle). [*Composé de*

fritchî, fritcheter : se sauver, *en parlant p. ex. d'un oiseau, d'un poisson ; dérivé de l'onomatopée fritch !* | **afriteler** (Ben-Ahin), **afrouteler** (Basse-Bodeux), **afrûteler** (Érezée, Lincé, Esneux), **afruteler** (Jevigné, Chevron, Bra, Villers-Sté-Gertrude), *v. intr.*, arriver à l'improviste, *en parlant surtout des oiseaux, lapins, etc.* [Composés de frit'ler, etc., dér. de friter, etc. : il a frité évoyé (Ben-Ahin).] | **afrûter** (Scry-Abée), *v. intr.*, sauter à l'improviste (sur qqn). [Supprimer afruteler BD 1909, p. 23, et remplacer cet article par le présent.]

? **afriyant, -e** (liég. ?), *adj.*, affriolant, -e : djî n' kinohéve nôle pus djo-léye, nôle pus afriyante feum'rèye (J. HUMBLET, *in REVUE WALL.*, III, 207). [Voy. afriyandir BD 1909, p. 22.]

**afriyoler** (Berzée), *v. tr.*, affrioler, mettre en appétit : i gn-a nin co pou m'afriyoler ; — *v. refl.*, se régaler : djè m'é bin afriyolè d' cérèches dins vo djardin. [Voy. afriyolant BD 1909, p. 22.]

**afrohi** (Neuville-sous-Huy), *v. tr.*, même sign. que le simple frohî : froisser : djé m'a afrohi lès mwins. | **afroheure** (ib.), *s. f.*, même sign. que froheure : meurtrissure. | **afrohe** (liég.), *s. f.*, litt. frottement, approche, d'où essai, tentative : i fât fê pus d'one afrohe.

**a-frote** (Érezée), tout contre, en frôlant : il a passé a-frote di mi.

\* **after ou aveter**, BD 1909, p. 23. Ajouter les dérivés suivants : **afta** (Flobecq), *s. m.*, accroc, défaut, fêlure. | **aftadje** (Chastre-Villeroux), *s. m.*, assemblage construit pour étayer : on — qu'a sti mau fait. | **aftûre** (ib.), *s. f.*, trou dans le marteau pour y passer le manche. | **aftau, -aude** (ib.), **afteû, -eûse** (Belœil, Ellezelles), *s. m. ou f.*, celui, celle qui accroche ce qui ne lui revient pas ; tricheur, -euse ; égoïste qui tire à soi. | **afton**, *s. m.*, petite agrafe (Wiers) ; crochet pour suspendre qqch (Belœil).

**afûre** (Érezée), *v. intr.*, fuir (vers celui qui parle), accourir. [Voy. afoûre BD 1909, p. 20.]

**afur'ter** (Berzée), *v. tr.*, épier, guetter, surveiller : dj'ai afurîtè m'n-ome pou sawè çu qu'il aleut fê. [Composé de fureter.]

**afuti** (Wiers), *p. p.*, engourdi, ankylosé par la fatigue, surtout pour être resté trop longtemps accroupi ; être afuti : avoir les jambes endormies.

**afwè** (Chastre-Villeroux), *s. f., t. arch., dans l'expr. : dje n'a pes pont d'afwè = je n'ai plus la foi.*

## DEUXIÈME LISTE AG-

\* **s'agachouner** (St-Léger), « s'engarçonner », se dit d'une jeune fille qui fréquente les garçons ou qui s'amourache de l'un d'eux : elle s'est agachouné dé ç'ti-la. [Voy. s'agarchoner BD 1911, p. 33.]

3. **agad'ler** (Perwez, Tourinnes-St-Lambert), *v. tr., ennuyer, fatiguer (qqn pour en obtenir qqch) : e m'a byin agad'lé po awè m' vatche (Tour.-S.-L.); on dit aussi dans ce sens : e m'a byin fait agad'ler (v. intr., ib.). | agad'lant* (ib.), ennuyeux, fatigant (en parlant d'une personne seulement ?). [Comp. le gaum. ragad'lèy : radoter; faire ragad'lèy : tourmenter. De même, dans le val de Sambre, ragad'ler : radoter, bavarder; on viye ragad'lante (Farciennes) : une vieille radoteuse. — Voy. BD 1911, p. 30.]

\* **s'agaibyer** (Érezée), se faufiler, se glisser vers (celui qui parle), *syn.* s'afaufiler : i s'agaibya sins èsse vèyou d' nouk. [Voy. BD 1911, p. 31.]

**agaichener** (Ucimont), *v. tr., agacer (p. ex. un chien); syn. agacer.*

**a-gaiguinon** (Malmedy), *loc. adv., dans* : pwater on-éfant a-gaiguinon = porter un enfant à califourchon sur ses épaules; *syn.* a djambes du co. [Voy. GGGG. II, 527.]

**agalioter** (Érezée), *v. tr., amener sur un « galiot » ou wagonnet : lès ouvrîs agaliotint lès pîres djusqu'a voci. | agalioter ou agayloter* (Stoumont), *v. tr., chasser dehors. Exemple ? | agaymoter* (Villers-St-Gertrude), *v. intr., sortir avec précipitation : agaymotez-me foul d' la, mi-ome ! [Composé : ragaymoter (ib.), v. tr., reconduire avec célérité : i s'a volou sâver, mins lès jandarmes vos l'ont ragaymoté, parêt ! — Comparez agaimeter BD 1911, p. 32.]*

? **agalonner** : poursuivre à coups de cailloux (vers celui qui parle). *Ce verbe composé de galoner (Visé) existe-t-il ? [Voy. acaloumèy BD 1910, p. 131.]*

**agârciner** (Marchienne-au-Pont), *v. tr., détruire inutilement. On emploie mieux désagârciner (ib.), même sens. [Voy. GGGG. I, 232.]*

**agazoulier** (Érezée), *v. intr.*, venir en gazouillant : li p'tite bâçale agazoulieût al valèye dè pazè.

**Aglaé**, *n. pr. f.*, Aglaé ; — (gaum. : St-Léger) fille simple, niaise. [Comparez Agnès.]

**aglainer** (St-Étienne à Arne : Ard. fr.), *v. tr.*, affamer.

**aglaweter** (liég.), *v. tr.*, enjôler.

**aglawziner** (Érezée), *v. intr.*, venir en « glawzinant » ou caquetant.

**aglèter** (Wanne, Érezée, Villers-Sté-Gertrude), *v. intr.*, baver (vers celui qui parle) : l'efant glète (bave), lu lèssè li aglète foû du l' boke (Wanne) ; li mwèrti aglèteût foû dè batch (Érezée).

\* **agleupsiner** (Crehen, Darion), **aglopsiner** (Cras-Avernas), **agloupsiner** (Jalhay, Tihange, Bergilers), **aglupsiner** (Chevron, Chapon-Seraing), *v. tr.*, enlever en cachette, chiper. [Cf. *ci-dessus* acloupser.]

**aglimia** (Tihange), *s. m.*, surface très lisse, comme une glissoire : cé pavéye la, c'est-on vrèy aglimia. | **aglimiont** (ib.), *adj.*, glissant : é fait fwèrt aglimiont. [Composé de glimiont (ib.), même sign. — Cf. GGGG. II, xxvi : glumî (nam.), *v. intr.*, être visqueux, gluant.]

\* 1. **agnaule**. *L'article du BD 1911, p. 38, doit être scindé. Il faut renvoyer à sa place alphabétique agngnè* (Berzée, Monceau-s.-S.) *qui, seul, répond au liég. hângner, nam. auy'ner, augner (étaler), dérivé de hayon (échelon). — Quant à agnaule, aynaule, etc., ils dérivent de ay'ner, variante du nam. ayèner, liég. ahèner ; voy. BD 1911, p. 79, et ci-après ahan.*

**agobyi** (Le Roux), *v. tr.*, avaler goulument. | **agobyeû** (ib.), *s. m.*, glouton. [Voy. agober BD 1910, p. 40.]

**agofant** (gaum. : Ruette), *adj.*, profond : tout-la, la rivière è(st) ago-fante. [Voy. agofelî BD 1910, p. 40.]

**âgora** (Malmedy, Verviers), *s. m.*, angora, chat à longs poils.

**agorder ou agordiner** (Érezée), *v. tr.*, heurter, cogner en passant : dji m'agordèye (*ou* -dinèye) tot dè long dèl vòye.

**agourdjer** (Érezée), *v. tr.*, boire à « gourdjons » ou gorgées. [*Cf. l'anc. fr.* engorgier : avaler, engloutir; gorgier.]

**agoyer** (Quiévrain), *v. tr.*, étrangler, étouffer : j' su agoyé avé m' kême. [*Dérivé de* goyè (Pâturages), goyi (Bornival) : gosier.]

**s'agrabiyi** (Andenne), s'agriffer : li tchét s'agrabiyé a tot. [*Variante de s'agrawyi, ou de s'agrapier ? Cf. su dègròbouyi* (gaum.) : se dépêtrer.]

**agrâfler** (Érezée), *v. tr.*, attirer ou ramasser à « grâflèyes » ou poignées. [*Voy. agrafer*² BD 1911, p. 44.]

**agrâler** (Érezée), *v. tr.*, amener (la terre) en la « grâlant », c.-à-d. en la travaillant à l'aide du trident ou du râteau pour la rendre meuble : i fârêut agrâler l' tère après ci po rimpli on pô ci potale la.

**agrangier** (GOFFART, *Gloss. mouzonnois*), **agryédjì** (gaum. : St-Léger), *v. tr.*, engranger. [*ragrédjì* (St-Marie-s.-Semois).]

**agrèler** (Érezée), *v. intr.*, tomber dru comme grêle : lès prunes agrêlînt djus d' l'âbe. [*Cf. agruzeler* BD 1911, p. 49.]

\* **s'agrèter** (Visé), s'agriffer (pour se battre) : i s'ont-st-agrèté d'ine bèle façon. | **agrètèye** (Trembleur), *s. f.*, rixe, petite bataille.

**agricher** (Basse-Bodeux), **-er ou -i** (Visé), *v. tr.*, empoigner, assaillir : i m'agricha po l' tiesse. | **agrichâhe** (Visé), *s. f.*, action d'empoigner, agression, rixe : ci sout ine agrichâhe divins totes lès cwènes. | **agriseler** (Lierneux), **agrusseler** (Bra), *v. tr.*, assaillir, empoigner. | **agrisseleù, -èdge** (Lierneux), *s. m.*, agresseur, agression. [*Voy. agrasser*, etc., BD 1911, p. 45.]

**s'agrigni** (Liège : God. HALLEUX; Ferrières, Ében-Émael, Flobecq), devenir grincheux : vos v's agrigniz po dès rins (liég.); vola l' timps qui s'agrignye (liég.). | **agrigni** (Genappe, Luttre), *v. tr.*, singer qqn en répétant ses gestes; s'agrigni (Genappe), s'insulter par des grimaces et gestes; *comparez* s'arigni (ib.), s'insulter par des paroles. [*ragrigni* (Neuville-Vielsalm), *v. tr.*, singer.]. | **agrigneter** (Liège : God. HALLEUX; Érezée), *v. refl.*, devenir grincheux : i n' fât nin bate ci dj'vâ la, ca i s'agrinetèye toudi pus reû = de plus en plus (Érezée); — *v. tr.* (Lierneux), *seulement (?) dans la phrase* : on n' wèse l'agrigneter = on ne peut lui faire la moindre observation.

? **agrimoler** (Liège?), *v. tr.*, arranger (sans goût) : ine mohone agrimolye come qwate sous (L. COLINET).

**agripsiner** (Bra), *v. tr.*, agripper, subtiliser (de l'argent). [Dérivé de agripser BD 1911, p. 49.]

**s'agroubi ou, plus souvent, si ragroubi** (Glons), **s'agroumi** (Neuville-sous-Huy), se blottir, se pelotonner.

**agroumier** (Érezée), *v. intr.*, venir en « groumiant » ou mâchonnant.

**agruer** (Mohon : Ard. fr.), *v. tr.*, « loger un objet dans un endroit difficile » (Ch. BRUNEAU).

**aguenasse** (Ath), *s. f.*, « objet de peu de valeur ; ord<sup>t</sup> au pl., guenilles, vieilles hardes » (Ém. OUVERLEAUX).

**aguêt** (Sart-Risbart, St<sup>e</sup>-Marie-Geest), *s. m.*, crochet recourbé des deux côtés. [La forme haguêt existe-t-elle ?]

**aguèti** (Lincé-Sprimont), *v. tr.*, soutirer : i lì a aguèti sès çances. [Composé de guèti : chatouiller.]

**agueñyelè** (Beauraing), embouché : t'ès mau agueñyelè !

**aguitèy** (gaum. : St-Léger), *v. intr.*, tirer au sort, avant le jeu, pour déterminer l'ordre des joueurs : aguitans ! | **aguità** (ib.), *s. m., propr.* celui qui prolonge les préliminaires du jeu, *d'où* hésitant : c'est dès aguitâs ! [Voy. ci-dessus ad'guítèy.]

## DEUXIÈME LISTE AH-

\* **s'ahaler** [dans le BD 1911, p. 78, a été rattaché par erreur à ahale (tablette) ; il faut en faire un article à part, dont voici la substance d'après nos renseignements actuels], 1. devenir « halé », c'est-à-dire cagneux ou bancal : cist èfant s'ahale toudi pus fwèrt (Robertville) ; — 2. s'étaler, les jambes ouvertes, soit en tombant : i s'a ahalé sol glèce (Chevron, Érezée), lu vatche s'a ahalé èt èle s'a cassé one djambe (Moulin-du-Ruy), i s'a v'ni ahaler sol pavée (Robertville) : soit debout : li vatche s'ahale po pihî (Érezée, Villers-St<sup>e</sup>-Gertrude) ; soit assis : s'ahaler d'avant l' feû (Villers-St<sup>e</sup> Gertrude), èle a v'nou s'ahaler on gros qwârt d'eûre sol passête po m' conter sès misères (Stoumont, Troisponts). |

**ahaler** (Robertville), *v. tr.*, écarter, ouvrir largement : ahaler one pène = écarter les pointes d'une plume ; ahaler s'gueûye = beugler, brailler. [*Le simple haler est donné par VILLERS, Dict. malmédien* : su haler, « s'estropier, se déboiter » ; su haler l'gueûye a crîre, « s'égo-siller, se dessécher le gosier à force de crier ».]

**s'ahaloner** (Érezée), s'assembler. [*Le simple haloner est-il employé ? — Nous connaissons les dérivés* : halonèye (Marche-en-Famenne), *s. f.*, quantité, amas, masse : one rude halonèye d' bès louwis d'ôr, *Bull.*, t. 2, p. 154 ; et halon'rèye (Érezée), *s. f.*, « gros troupeau ; attelage considérable ; rassemblement de gens de rien ».]

\* **ahan** [voy. BD 1911, p. 79 ; *ajoutez les notes suivantes*]. **aha** (gaum. : MAUS), *s. m.*, « bâtiments, dépendances : les ahas d'autou = les bâtiments contigus ». | **ahan** (Bra), *s. m.*, courage, goût du travail : il a piérdu l'ahan. | **ahène** (Robertville), *s. f.* : « quand on bêche le jardin, on creuse d'abord un sillon avec la bêche, on foye avou l' pâle ; on approfondit ce sillon au moyen d'une pelle, on r'live lè rôye al hupe ; on y dépose le fumier, on mèt l'ansène ; on rabat la terre en l'émiettant au moyen de la fourche, on k'mak'ton al fotche ; on râtisse, on z-ahène lè rôye. Un sillon ainsi préparé et râtissé est one ahène. » (abbé A. DETHIER). | **s'ahèni** (Neuville-Vielsalm), s'embarrasser, s'encombrer (de qqn ou de qqch) : ne t'ahène nin d' coula ; *syn.* s'éhalî. | **ayènè** (Philippeville), **ay'ner** (Charleroi), **ay'nè** (Stave), **ay'nè ou ay'lè** (Denée), *v. tr.*, 1. encombrer : totes cès djindjoles la n' sont bones qui po-z-ay'nè l' maujo (Denée) ; — 2. jeter en désordre, éparpiller : il a ay'nè toutes mès afaires (Stave) ; vos avèz ayènè du strin tout l' long dè vosse voye (Philippeville) ; d'où gaspiller : il a ayènè tous sès sous (ib.). | **ay'nant** (Denée, Beauraing, Stave), **ay'nauve** (Fosses, Stave, Denée, Landelies), **ay'naule** (Philippeville, Landelies, Charleroi), **agngnaule** (Lodelinsart), **agnaule** (Thuin, Viesville, Berzée), *adj.*, encombrant : c'è-st-ène sans-alâre, tous lès bidons sont toudi ay'nauves pa-t-avu l' maison (Landelies). | **ay'nadje** (Philippeville), *s. m.*, éparpillement, désordre : quel ay'nadje vos avèz fait ! [Voy. ci-dessus agnaule.]

**ahandeler** (Bra), *v. tr.*, chasser (vers celui qui parle) : ahandelez on pô l' vê après ci. [*Composé de handeler* (ib.), *v. tr.*, 1. troquer, échanger ; 2. chasser, traquer : handeler lès poyes foû dè corti.]

? **ahanoper** (Bra), *syn. de ahandeler (?)*.

1. **ahantchi** (Visé), *v. tr., t. de batell.*, appuyer, incliner (le bateau sur la berge, de façon que l'un des flancs repose sur le sol). | **ahiētchi** (gaum. : Mussy-la-Ville, St-Léger), *v. tr.*, appuyer : ahiētche-te conte mi pou monter; il ant ahiētchi lès échafaudadjes.

2. \* **ahantchè** (Neufchâteau), **ahétchi** (gaum. ; *voy. BD 1911*, p. 88), **éhantchi** (Liège, Esneux, Fosses-lez-Namur), *htt.* « enhanché », *c.-à-d.* pourvu de hanches; *ord. précédé de l'adv. mà, mau (mal).*

**aharer** (Esneux, Lincé-Sprimont, Villers-Sté-Gertrude), *v. tr.*, pousser, avancer, introduire (vers celui qui parle). [Variante de ahèrer BD 1911, p. 86.]

**aharłoker** (Érezée), *v. intr.*, venir « tot d'harloké », tout déchiré, fatigué, en piteux état.

**aháspler** (Érezée), *v. tr.*, brandir, faire le geste de lancer (qqch après qqn) : il aháspleût s' bordon après mi; — *v. intr.*, arriver en agitant les bras : quî èst-ce cila qu'ahaspèle ainsi? [Composé de háspler.]

\* **ahatchi** (gaum. : Rossignol), **ahètchi** (Esneux, Ben-Ahin, Darion, Crehen), *v. tr.*, tirer vers soi. [Composé de hatchi (gaum.), -è (Neuf-Château, Ortheuville), hètchi (Esneux, etc.) : tirer.]

**ahaver** (Érezée), *v. tr.*, gratter, râtiisser, racler (vers celui qui parle) : il ont ahavé leù sàrt dispôy la-haut lâvâ = ils ont râtissé leur essart de haut en bas. [Composé de haver : faire les « havèdjes » dans les essarts au moyen du « hé ».]

**ahawer** (Érezée), *v. tr.*, houer (vers celui qui parle) : i fâreût ahawer l' tère dè-long dè hoûl (= le long du talus).

? **ahaye** (Houffalize), *s. f.*, goût, aptitude, adresse : i n'a nole ahaye. [C'est sans doute le subst. de ahayî : plaire, agréer, BD 1911, p. 82 : *voy. cependant ahè ib.*, p. 84.]

**aheler** (Érezée), *v. tr.*, prendre, embrasser une « ahelèye » ou faisceau : i fât aheler on djavê a chaque bate = il faut prendre une brassée à chaque andain.

**ahèm'ter** (Malmedy), *v. tr.*, appeler (qqn) par des « hèm » répétés ; — (Érezée), *v. intr.*, venir en toussotant : dji l'oyeû ahèm'ter [*Composé de hèm'ter : toussoter.*]

**ahèrduler** (Érezée), *v. tr.*, traîner (après soi ; surtout une bande d'enfants). [èherduler (ib.), *v. tr.*, pousser (devant soi), traîner (après soi) : ci n'est rin d'èhèrduler one bérwête djusqu'a voci ! | èhèrdulèye (ib.), *s. f.*, qqch de gênant, d'encombrant : quéné èhèrdulèye qu'il a la podri lu ! | hèrdulèye (ib.), *s. f.*, ribambelle.] | **ahièrdoler** (Trembleur), *v. tr.*, attirer chez soi (des gens peu recommandables) ; — *v. réfl.*, s'acoquiner : ni v's ahièrdolez nin avou cès djins la, c'è-st-eune mâle kipagnye por vos. | **ahièrder** (Bra), *v. tr.*, amener avec soi qqn ou qqch de traînant, de gênant : poqwè ahièrdéves-tu co cila avou twè ? [*Dérivés de hiède : herde, troupeau.*]

2. **ahèré** (Houffalize), *part.-adj. et s. m.*, effronté. [*Composé de hèrer* (pousser), *à l'aide du préfixe a* (= *lat. in, fr. en, liég. è*) ; *comparez le fr. intrus. Répond, pour la forme, à èhèré* (Érezée, Spa, Robertville) : étourdi, écervelé. *Ne pas confondre avec le gaum.* ahèrèy, aheurèy = ahuri, *dérivé de hure.* *Voy. BD 1911, p. 86.*]

**ahèrier** (Érezée), *v. tr.*, introduire à force d'insistance : i m' hola tant qu' dji m' lèya ahèrier avou zèls = il me pria tant que je me laissai introduire avec eux. [*Composé de hèrier, liég. hèrî : solliciter, importuner.* *Voy. BD 1911, p. 86.*]

**ahèrpèter** (Érezée), *v. intr.*, arriver avec peine ; *syn.* ahâspèter. [*Composé de hèrpèter* (ib.), *v. tr.*, couper qqch avec peine et grand bruit.]

\* **ahèti** (liég.), -i (Fosses-lez-Namur), *v. tr.*, rendre « hèti » ou sain, bien portant : l'air dèl campagne ahètih lès malades (liég. : God. HALLEUX) ; douvioz vos fègnesses po ranéri vosse tchambe, po l'ahèti ou po l' rahèti (Fosses : A. LURQUIN).

**aheûrler** (Érezée), *v. intr.*, venir en hurlant. [*Comparez ahoûler et ahûler* BD 1911, pp. 93, 96.]

**ahéyer** (Robertville), *v. tr.*, appeler qqn en le hélant.

\* **s'ahièrpi** (Bra), **s'ahèrpi** (Érezée), se développer (en parlant des petits enfants ou des animaux domestiques) : il a stou londjin à s'ahièrpi (Bra). | **ahièrpou** (Bra), *part.*, développé : il èst to ahièrpou (Bra). [*Voy. BD 1911, p. 89.*]

**ahifyi** (Malmedy), *v. tr.*, extraire avec effort ou adresse : dj'a avou totes lès pônes do monde d'ahifyi m' bague foû do trô d' surus wice qu'èle avéve rôlé ; dju v' li a ahifyi si-û d'agace foû, sins qu'il âhe dit ouy ! (H. CUNIBERT). [*Composé de hifyi* (ib.) : écosser, écaler.]

\* **ahileter** (Visé), *v. tr.*, faire tomber avec bruit : on l's ahileta foû dèl mohone sol pavye. | **ahiyeter** (Faymonville : *h* mouillée), *v. tr.*, appeler au moyen d'une sonnette. [*Voy. BD 1911, p. 89.*]

**ahinonder** (Malmedy), *v. tr.*, jeter (vers celui qui parle) : èle m'a ahinondé one tcheyîre inte lès djambes. [èhinonder (ib.) = lancer.]

**a hipète** (Chevron, Gueuzaine), **a chepète** (Malèves), *loc. adv.*, à l'extrême limite, en danger de tomber. [so hipète (Malmedy), al hipète (Érezée), *même sign.* — *Voy. a hipe BD 1911, 89.*]

**ahirer** (Érezée), *v. intr.*, venir à travers tout, en déchirant : li singlé ahira ute dès spines come rin di tout ; *syn.* afroher (ib.). [*Composé de hirer*, lièg. hiyî : déchirer.]

**ahirôder** (Chevron, Villettes-Bra), *v. intr.*, dégringoler : il ahirôda djuds dè teût. [*Composé de hirôder* (ib.) : tomber, dégringoler.]

? **ahisder** (Malmedy), *v. tr.*, effrayer. [èhisder (ib.) = avoir peur ?]

**ahôdir** (Ath), *v. tr.*, abasourdir, étourdir ; *t. arch.* (Ém. OUVERLEAUX).

**a hokes**, dans l'expr. teumèy a hokes (Chiny) = tomber en morceaux (en parlant d'un tonneau trop sec dont les douves se disjoignent, d'une roue, etc.); tchey a okes (Givet ; en parlant d'un meuble vermoulu, etc.).

? **ahondi** (Ucimont), *v. tr.*, lancer : — un côp d' pougn ; s' — : s'élancer, prendre son élan. [*N'est-ce pas* ayondi ?]

\* **ahontchi** (gaum. : Tintigny, St<sup>e</sup>-Marie-s.-Semois, Musson, Mussy, St<sup>t</sup>-Léger, etc.), *v. tr.*, assaillir, empoigner, mettre à mal : il è bintôt eû ahontchi ès' boukèt d' tchâ (Buzenol) = il a bientôt eu attaqué son morceau de viande. [*Doit être détaché de ahontî* (BD 1911, p. 90), *avec qui il est sans rapport.*].

**ahop'siner** (Neuville-sous-Huy), *v. intr.*, arriver en faisant de petits sauts. | **ahopeter** (Chapon-Seraing, Visé), *v. intr.*, arriver en sautant. [Voy. ahopeler<sup>2</sup> BD 1911, p. 91.]

\* **s'ahosser** (Faymonville), s'amener lentement, d'une marche chancelante : i s'ahosse, *syn.* i vén ahaspétant. [Voy. BD 1911, p. 92.]

**ahot** (gaum. : Rossignol), *s. m.*, achoppement, accroc, contretemps : djâ vrémant tous lés ahots. [Voy. BD 1911, p. 92.]

**s'ahoudiner** (Neuville-sous-Huy), s'acoquiner : qué mâleûr dé s'aveûr ahoudiné avou cès vârins la ! [Dérivé de houdin, GGGG. I, 308.]

**ahoufler** (Bra, Wanne, Érezée), *v. intr.*, arriver en « houflant », c'est-à-dire avec des grognements de colère, se dit du porc et du sanglier.

**ahoupeler** (Verviers), *v. tr.*, amener au moyen d'une « houpe » ou pelle : i-ahoupeléve tote lu nîvaye so s' pavèye. [Composé de houpeler (ib.), même sign. ; ne pas confondre avec ahopeler BD 1911, p. 91.]

**ahoüpeler** (Érezée), *v. intr.*, venir en « hoüp'lant », en criant « hoüp » pour appeler. | *Le sens transitif appeler en criant n'existe-t-il pas aussi ?*

**s'ahoûrder** (Seraing), *t. de charp. et de maçon*, monter son « hoûr » ou échafaudage : loukîz di v's ahoûrder come i fât ; fai astème si t'ê bin ahoûrdé. [Voy. s'ahoûriner BD 1911, p. 94.]

**ahouréye** (Stambruges), *s. f.*, huée (litt. « ahuerée » ?), *dans l'expr.* mettre ou prendre qqn à l'ahouréye = huer qqn, pousser des huées contre qqn.

**ahourtiner** (Gueuzaine), *v. tr.*, rudoyer (en paroles), apostropher rudement : i-a stu ahourtiné come i fât = on lui a dit son compte. [Dérivé de ahourter BD 1911, p. 94.]

2. **ahouwer** (Tihange, Huy), *v. tr.*, invectiver : é m'ahouwa come on tchin. [Composé de houwer : huer.]

**ahouzer** (Érezée), *v. intr.*, déborder (vers celui qui parle) : li lèssé ahouza tot foû dè crameû ; se dit surtout du lait qui bout. [Composé de hoûzer : enfler, gonfler.]

**ahovetér** (Malmedy), *v. tr.*, brosser (vers celui qui parle) : vos n' deû-  
rîz nin ahoverter tote lu poûssire du m' costé. [Composé de hoveter :  
brosser.]

**ahovri** (Liège, Herstal ?), *v. tr.*, couvrir, envelopper : ahoverez-ve bin,  
ca vochal ine nûlêye (=nuée). [Variante de acovri BD 1906, p. 132.]

## LISTE DES CORRESPONDANTS

qui ont répondu au 5<sup>e</sup>, au 7<sup>e</sup>, au 8<sup>e</sup> et au 9<sup>e</sup> Questionnaire.

La 6<sup>e</sup> liste AB-, la 4<sup>e</sup> liste AC- et la 3<sup>e</sup> liste AD- AE- ont été  
composées à l'aide des réponses au 7<sup>e</sup> cahier; la 2<sup>e</sup> liste AF-, AG-,  
AH-, à l'aide des réponses au 5<sup>e</sup> cahier (1<sup>re</sup> liste AF-), au  
8<sup>e</sup> cahier (1<sup>re</sup> liste AG-) et au 9<sup>e</sup> cahier (1<sup>re</sup> liste AH-).

Le nom du correspondant qui a répondu à ces quatre questionnaires, n'est suivi d'aucun chiffre. Dans le cas contraire, nous indiquons le n<sup>o</sup> des questionnaires annotés.

ACHEROY, Joseph (Bornival), 7, 8.	BORCKMANS, Gérard (Spa).
ANGENOT, Henri (Verviers), 5.	BOUILLENNE, Eugène (Visé).
BASTIN, Joseph (Faymonville).	BRABANT, Alf. (Quevaucamps), 5, 7, 8.
BASTIN, M. (Stoumont).	BRAGARD, Louis (Andenne).
BAYOT, Alphonse (Chapelle-lez- Herlaimont).	BRILL, A. (Leuze).
BEAUJEAN, Alfred (Darion).	BRUNEAU, Charles (Ard. franç.).
BECHO, J.-J. (Stoumont).	CALOZET, Joseph (Awenne).
BEHEN, Jean (Pellaines).	CAREZ, Maurice (Mons).
BERNARD, Émile (Offagne).	CARLIER, Ar. (Monceau-sur-S.).
BIOT, Auguste (Le Roux).	CHAUVÉHEID, G. (Stavelot), 5.
BISSOT, Noël (Jevigné), 5, 7.	CLOSE, J. (Faymonville), 7, 8, 9.
BODEUX, Henri (Trois-Ponts).	CLOSSON, Ernest (Tubize), 5, 7.
BODY, Albin (Spa).	COLINET, Laurent (Liège), 5, 7, 8.

- COLLARD, Victor (Érezée).  
COLLET, Paul (Nivelles), 8, 9.  
COLLETTE, Franç. (Érezée), 5.  
COLSON, Arthur (Herstal).  
COLSON, Lucien (Herstal).  
COLSON, Oscar (Liège).  
CONROTTÉ (Les Éneilles).  
COURTOIS, L.-J. (Saint-Géry).  
COZIER, Joseph (Rossignol).  
CRAHAY, Adrien (Trooz), 5, 7, 8.  
CRATE, Alfred (Cras-Avernas).  
CUNIBERT, Henri (Malmedy).  
DACOSSE, A. (Noduwez), 5.  
D'Aoust, L. (Dongelberg), 7, 8, 9.  
DEBATTY, Jos. (Fléron), 5, 7.  
DECROCQ, François (Dour).  
DE FROIDMONT (Ében-Émael).  
DEGIVE, Ad. (Ivoz-Ramet).  
DELCOURT, Henri (Ath), 5.  
DELGHUST, Dr (Renaix).  
DELONGUEVILLE, Aubin (Tournes-St-Lambert).  
DELTOUR, Paul (Marilles).  
DEMEULDRE, Amé (Soignies).  
DÉOM, Clément (Liège).  
DESPRET, Emm. (Nivelles), 5.  
DETHIER, Alph. (Robertville).  
DEVILLERS, F. (Ben-Ahin), 8, 9.  
DEWERT, Jules (Ath, Genappe).  
DEWEZ, A (Moulin-du-Ruy).  
DOBBELSTEIN, G. (Thimister), 5.  
DOHOGNE, J. (Francorchamps).  
DONY, Émile (Bourlers), 5.  
DORGÉ, Gust. (Quiévrain).  
DORY, Isidore (Liège), 5.  
DUFRANE, Louis (Frameries).  
ESSER, Quirin (Malmedy).  
FERAGE, Émile (Dinant).  
FERRIÈRE, F. (Mont-St-Guibert).  
FRAÎCHEFOND, Charles (Pecq).  
FRÉSON, Mathieu (Glons).  
GAILLARD, Henri (Neuville-sous-Huy).  
GAVACHE, Jules (Ambresin).  
GILLARD, Alphonse (Seraing).  
GOFFIN, A. (Villers-l'Év.), 5.  
GOFFINET, G. (Neufchâteau).  
GORRISEN, W. (Huy), 5.  
GOSSELIN, Ant. (Stambruges).  
GRÉGOIRE, Antoine (Huy), 5, 7.  
GUISLAIN, M. (Gimnée), 5.  
HALLET, Edmond (Crehen).  
HALLEUX, Godefroid (Liège).  
HANON DE LOUVENT, Alphonse (Nivelles), 5, 7.  
HANQUET, Florent (Mazy).  
HANSOU, A. (Chapon-Seraing).  
HANUS (St-Léger), 7, 8, 9.  
HENS, Joseph (Vielsalm).  
HERMAN, A. (Aubin-Neufch.), 5, 7, 8.  
HEUSE, Th. (Nessonvaux), 5, 7.  
HEYNNEN, Eugène (Wavre).  
HUBAUT, Émile (Houdeng).  
HUGÉ, Maurice (Harmignies).  
HUREZ, F. (La Louvière), 5, 7.  
JACOB, Joseph (Marbehan).

- JADIN, A. (Chastre-Villeroux).  
JEUNIEAUX, G. (Belœil).  
LALLEMAND, Alexis (Esneux).  
LAMY, Charles (Cambrai), 5.  
LANDERCY, Émile (Ronquières).  
LAURENT, M. (Mussy-la-Ville).  
LEBRUN, Adelin (Dinant).  
LECLÈRE, Constant (Villers-S<sup>te</sup>-Gertrude).  
LECOQ, Auguste (Ruelle).  
LEJEUNE, Jean (Jupille).  
LIÉGEOIS, Édouard (Tintigny).  
LOISEAU, Louis (Namur, Stave).  
LOMBARD, A. (Grâce-Berleur).  
LOMRY, Dr (Bovigny).  
LURQUIN, A. (Fosses-lez-Namur).  
MALEVÉ, J. (Sart-Risbart), 7, 8, 9.  
MAQUET, Aug. (Petit-Thier).  
MAQUET, Jos. (Rachamps).  
MARÉCHAL, Alph. (Namur).  
MARÉCHAL, Jules (Méry-Tilff).  
MARICHAL, Jos. (Gueuzaine).  
MARTIN, Léonard (Visé).  
MARTINY, L. (Houffalize).  
MASSART, Jean (Meux).  
MASSON, Antoine (Trooz).  
MATHIEU, L. (Basse-Bodeux).  
MATTART, L. (Couthuin).  
MAURY, Alfred (Chiny).  
MÉLOTTE, Félix (Liège).  
MERCX, Pierre (Visé).  
MEUNIER, Z. (S<sup>te</sup>-Marie-Geest).  
MICHEL, Léopold (Wanne).  
MOLITOR, L. (Crehen), 5, 7.  
MOLLE, Félicien (Luttre).  
MONSEUR, Édouard (Beaufays), 5, 7, 8.  
MORTEHAN, Ém. (Ferrières), 5.  
NAVET (Musson), 8, 9.  
NÉVRAUMONT, R. (Marchienne).  
NICAISE, Aug. (Beauraing).  
NICKERS, M. (Ucimont).  
NICOLAS - SCHEUREN, Joseph (Thibessart), 5, 7, 8.  
NOËL, Arthur (Landelies).  
NOLLET, Jules (Bouvignes).  
OLYFF, François (Roclenge).  
OUTER, Nestor (Virton).  
OUVERLEAUX, Émile (Ath).  
PAQUAY, Edmond (Bra).  
PAQUAY, Léopold (Chevron).  
PARMENTIER, Édouard (Nivelles), 5, 7.  
PECQUEUR, Oscar (Viesville).  
PETIT, Jules (Bourlers).  
PIETKIN, Nicolas (Malmedy).  
PIETTE, L.-J. (Denée), 5, 9.  
PIRON, H. (Masta-Stavelot).  
PIRSON, Nic. (Seraing), 8, 9.  
POMMIER, Yvon (Tilly), 5, 7.  
PREUDHOMME, L. (Dailly), 5, 7.  
QUINTIN, G. (Nandrin), 5, 7, 8.  
RANDAXHE, Sébastien (Thimister, Fléron).  
RAVET, S. (Malèves), 9.  
REGNIER, Émile (Neuville-en-Condroz).

- RENARD, Edg. (Fontin-Esneux).  
RENARD, Jules (Wiers).  
RINCK (Neuville-Vielsalm).  
ROBERT, Albert (Bouvignes).  
ROGER, Lucien (Prouvy), 5.  
ROLLAND, Julia (Ellezelles).  
RONVAUX, M. (Verviers), 9.  
SACRÉ, Edgar (Namur), 5.  
SANDRONT, L. (Havelange), 5.  
SCHOENMAEKERS, Jos. (Huy).  
SCHAUWERS, A. (Pécrot), 7, 9.  
SCHUIND, Henri (Stavelot).  
SCHUIND, Jean (Stavelot).  
SIMON, Constant (S<sup>te</sup>-Marie-sur-Semois).  
SIMON, Henri (Lincé).  
SIMON, Léon (Ciney).  
SIMON, Lucie (Ben-Ahin), 5, 7.  
SOILLE, Fernand (Jauche).  
SOSSON, Joseph (Buzenol).  
STAS, Henri (Trembleur), 9.  
TALAUPE, Gaston (Mons).  
TASSIN, Jules (Philippeville), 7, 8, 9.  
TILKIN, Alphonse (Liège).  
TOURNAY, H. (Dinant), 5, 7.  
TOUSSAINT, François (Ovifat).  
TRILLET, Jacques (Romsée).  
VANDEREUSE, J. (Berzée), 5.  
VAN DE RYDT, Marc (Nivelles).  
VAN HASSEL, V. (Pâturages).  
VAN LANGENHOVE (Flobecq).  
VAN MARCKE, Étienne (Luingne), 7, 8, 9.  
VAN MIEGEROET (Gilly), 9.  
VERDIN, Olivier (Marche).  
VIERSET, Aug. (S<sup>t</sup>-Hubert).  
WASLET, Jules (Givet).  
WATTIEZ, Adolphe (Tournai).  
WILLAME, G. (Nivelles), 5, 7.  
WILLEM, Joseph (Liège).  
XHIGNESSE, Arth. (Scry-Abée).
-

## Notes d'Étymologie et de Sémantique

### 61. Le wallon *damanè* et autres noms du doigt annulaire

Dans le *Bulletin de Folklore*, t. I, p. 243, M. Gustave Joris-senne a noté jadis des *Rimes wallonnes des doigts*, dans lesquelles l'annulaire est désigné sous divers noms : *pitite dame*, *damasson*, *Colinet*, *damanet* ou *damanè*, *Jeannette*, *Jean de la sau* (¹). Ces noms ne présentent pas tous le même intérêt : 1° *Colinet* et *Jeannette*, noms propres de personne sans intention particulière, semblent bien être introduits dans ces formules par déformation de quelque locution plus significative. On sait que les refrains et les formulettes ont beaucoup souffert. Les plus âgés les transmettent aux plus jeunes sans en expliquer le sens. Des phrases entières parfois vidées de leur signification sont répétées dans les chansons et les jeux, jusqu'à ce que l'imagination, à la faveur de

(¹) En raison de la rareté du *Bulletin de Folklore*, nous rappellerons ci-dessous les formules wallonnes apparentées :

LIEU	le pouce	l'index	le majeur	l'annulaire	l'auriculaire
Hesbaye	poucèt	laridèt	—	Jean dèssô	petit couteau (¹)
Chimay	pôcèt	petite dame	longue dame	ancèlet	petit pet
Jodoigne	pôcèt	larœdèt	—	Djan dèlsô	petit couteau (²)
Nivelles	pôcet	allaridèt	—	Djan Delvaux	petit crapaud
Laroche	pôcet, pôcèt	mère laridèt	grande dame	Jean de lassau	petit couteau
Etalle	peûtchêt	laridèt	grande dame	Jean de lassau	petit couteau
Marche	pôci	lôdi	longue dame	damanè	li petit (³)
Ouflet	pôci	hôdi	longue dame	Jannette	pitit pikèt
Ben-Ahin	pôcèt	djulèt	blanke dame	pitite dame	pitit pêt
Ben-Ahin	pôcu	djulu	grande dame	damasson	p'tit crèton
Vierset	pôci	djuli	grande dame	Colinet	Jean Petit

(¹) Refrain additionnel : wèk, wèk, wèk.

(²) Id. : kwic, kwic, kwic.

(³) Id. : qu'a magni tos lès pwès.

quelque ressemblance de sons, les plie à un sens nouveau. C'est toujours le phénomène de l'étymologie populaire, mais appliqué à des locutions comme à des mots isolés. 2<sup>o</sup> *Petite dame* est l'opposé de *grande dame*, qui désigne nécessairement le majeur; mais ce nom convient également à l'index, et, en effet, la formulette de Chimay insérée dans le même volume, p. 33, transfère ce nom à l'index. 3<sup>o</sup> *Jean de la sau* ou *de l'assaut* n'offre aucun sens plausible; mais, si on consulte les variantes, on conclura que les formes premières et significatives sont *Jean des sceaux* ou *Jean d'e sceau*, c'est-à-dire le doigt qui porte le ou les sceaux, en ce cas le cachet adapté à un anneau. Ainsi l'explique M. Jorissenne.

De cette explication, à laquelle il serait difficile de se soustraire, découlent deux conséquences. La première, déjà faite par M. Wilmotte (*Bull. de Folklore*, I, 37), est que, la forme *sceau* n'étant pas wallonne, les formules qui contiennent ce mot ont été introduites d'une région plus méridionale dans la zone wallonne. La deuxième est que les formules où ce *Jean des sceaux* et ses variantes viennent en troisième lieu, paraissant ainsi désigner le majeur et non l'annulaire, sont tronquées. Nous les avons remises à leur vraie place dans le tableau précédent.

Il reste *damasson* dans une formule de Ben-Ahin et *damanè* dans celle de Marche. M. Jorissenne a expliqué *damasson* comme une déformation de *dame-a-sceau* amenée par la rime. Du moment que le nom de *petit courtaud*, donné au petit doigt dans les formulettes françaises analogues, n'était pas compris en Belgique, il devait se déformer par étymologie populaire, et il est devenu *petit couteau*, *petit crapaud*, *petit creton*. C'est *creton* qui a produit *damasson*. Mais il semble que *damanè* devrait aussi contenir *dame*. Or M. Jorissenne le décompose en *da-manè*, dont il interprète le premier terme par « doigt » et le second par un *maine* ou *mame* très hypothétique. C'est ce qui nous a incité à faire quelques recherches sur ce mot, qui n'est peut-être pas un mot, mais un débris informe tordu par une bouche d'enfant. Il

s'agit de savoir en ce grave problème si le premier terme est *dame* ou *da*, dans quelle alternative on peut expliquer ce qui restera comme second terme.

Faisons une première réflexion : c'est assez étrange de ne pouvoir choisir sans crainte d'erreur entre *dame* et *da* (doigt). Mais ceux qui ont eu l'occasion de voir se transformer de province à province les noms de plantes et d'animaux par des remaniements inattendus, par des interprétations indigentes et des à-peu-près phonétiques touchant au calembour, ne seront point troublés de pareille équivoque. Phonétique à part, si on admet que le peuple a pu faire l'effort d'imagination nécessaire pour comparer les doigts à une réunion de petits personnages agissant de concert ou jouant la comédie entre eux, on ne s'étonnera pas que les trois doigts médians aient été comparés à des dames. À la vérité, cette personnification ne s'est peut-être pas produite sans l'aide de quelque méprise de sons, mais nous ne voudrions rien affirmer, pour ne point transporter sur le terrain dramatique la fameuse doctrine de l'origine verbale des mythes. Que *grande dame*, *petites dames* soient nés d'une comparaison directe ou suggérée par les intermédiaires *grand da*, *grand-dame*, cela nous met sur les bras deux solutions, entre lesquelles on voudrait choisir.

Dans nos dialectes romans de Belgique, on ne trouve pas la forme *da* pour signifier doigt. On dit *dwa* en gaumais et en rouchi, *do* à Douai, Tourcoing, Lille, *dwè* en namurois, *deù* en liégeois et en veriétois. *Eù* est fermé jusqu'à l'*ù* à Huy et à Vielsalm ; je tiens même de M. J. Hens que la formule *đ'è frùd dès dûts* (j'ai froid des doigts) sert de blason phonétique pour caractériser la prononciation de la région de Vielsalm. Au contraire, *en* est ouvert en Ardenne, où l'on prononce *deù* (Laroche). Cependant, à notre avis, cette différence n'infirme pas la traduction de *da* et *dè* par doigt ; elle prouve simplement que nos rimes des doigts ne sont pas indigènes, mais importées. Nous trouvons dans nos formulettes même un autre mot en *dè* qui

corroboré cette traduction : c'est *aridè* ou *l'aridè*, nom de l'index. Malgré les hésitations du *Bulletin de Folklore* (1, 37, note), ce mot signifie évidemment « arrière-doigt », c'est-à-dire le doigt séparé du pouce ou opposé au pouce. Il y a donc lieu de conclure à une importation, et de rechercher *da*, *dè* au sud de notre Wallonie. On les retrouve aussitôt dans les variantes plus méridionales rassemblées par Eug. Rolland (*Rimes et jeux*, p. 26-27).

On peut donc conclure, relativement au premier terme, qu'aucune raison intrinsèque n'exclut *dame* ni *da*. C'est l'examen du second terme qui devra décider. Que signifierait *dame-anè* ? que signifierait *da-manè* ?

1<sup>o</sup> Il se présente pour *dame-anè* une interprétation bien simple : c'est de considérer *anè* comme une forme dialectale de *anel*, anneau. L'explication serait corrélative de celle de *damasson* = *damassō* = dame-à-sceau. Mais, avant de décider, il faut examiner l'autre alternative.

2<sup>o</sup> De *manè* on a donné deux interprétations. M. Jorissen a conjecturé qu'il signifiait « petit, menu ». Il s'appuyait sur deux vers de *Guillaume d'Angleterre* (*Chroniques anglo-normandes*, éd. FRANCISQUE MICHEL, III, 137, l. 20) :

Lors a veü en son doit *mame*  
Un anelet qui fut sa fame.

Le manuscrit de Paris porte la variante *maine*, qui est la forme correcte, *mame* ne se rencontrant nulle part. Il faut lire *ma-yne* qui assone avec *fame*. *Maine* est une variante graphique de *magne*, grand. On trouve souvent la forme *Charlemaine* au lieu de *Charlemagne*. Ce mot n'a donc aucun rapport avec *mains* de minus ni avec *menu* de minutus. *Doit maine* doit signifier le majeur; et ce passage nous avertit que les anneaux et les bagues ne se portaient pas toujours à l'annulaire ou seulement à l'annulaire.

Jadis M. Wilmotte a conjecturé, du moins oralement devant nous — nous ignorons s'il a jamais donné cette conjecture par

écrit et nous la citons d'ailleurs *honoris causa* comme une explication ingénieuse, — que *manè* pourrait être le namurois *mannèt*, *manèt*, c'est-à-dire « mal net, mal propre ». Il n'y aurait ici qu'une difficulté de sens : ce nom conviendrait mieux à l'index, qui sert à gratter, à ramener des objets vers soi, ou au majeur, qui a été qualifié de *digitus impudicus* (cf. DU C., v° *verpus*).

Des textes romans du moyen âge nous ont mis sur la voie d'une autre interprétation. Ainsi nous avons trouvé dans *Amadas et Ydoine* (éd. HIPPEAU, Introd., p. xv) :

S'orés com il li mist l'anel  
En son petitet *doit manel*.

Même rime dans le passage suivant que GODEFROY donne du roman du *Comte de Poitiers* (éd. FR. MICHEL, v. 268) :

Que vous arés son gent anel  
Qu'ele porte en son *doit manel*.

*Manel* devient substantif dans ce vers de Gérard de Dole (¹) :

... por cest anel  
Que ele trest de son *manel*.

Dans les exemples précédents, *manel* rimant avec *anel* paraît bien désigner l'annulaire, quelle que soit d'ailleurs l'interprétation à donner de ce terme. Il est moins sûr que *manel* ait ce sens dans une chanson de Thibaud de Champagne (¹) :

Li rois veut bien qu'on jut as billes :  
Il a juré sen *doit manel*  
K'il veut c'on jut au brionel.

Aujourd'hui on jure en justice en levant l'index et le majeur réunis. Dresser l'annulaire seul est presque impossible et serait disgracieux. Faut-il comprendre plutôt que le doigt est l'enjeu du serment, comme on dit encore dans les formules : j'en mettrais

(¹) Références précises dans le Dict. de GODEFROY.

mon doigt au feu, j'en mettrais mon doigt à couper ? Cette interprétation concilierait ce passage avec les précédents.

Puisque nous éplichons des exemples, profitons-en, en dehors de notre démonstration, pour éclairer une couple de passage analogues aux précédents. On peut choisir à coup sûr entre les quatre variantes des manuscrits : *manel*, *maneil*, *mamel*, *memel*, pour le passage suivant d'une chanson de JEHAN ERARS, que donne BARTSCH (*La langue et la litt. fr.*, 1887, col. 510, vers 15) :

Hersent a son regart mis  
en Fochier, ki se coroie  
topoit o le coispel  
tot entor son *doit manel*.

On peut aussi corriger dans ce sens un second passage d'*Amadas et Ydoine* (éd. HIPPEAU, p. 227, v. 6562-4), déparé par une dittographie imputable au scribe ou à l'éditeur :

En la main senestre li taste,  
Com dit li fu, *trouva l'anel* ;  
Au petit doit *trouva l'anel*.

Le manuscrit devait porter : *En son petitet doit manel*, — *Com dit li fu, trouva l'anel*.

Revenons aux formulettes : on ne peut plus guère douter que le *damanè* à expliquer ne soit identique à ce *doit manel*. Mais tout n'est pas éclairci. Qu'est-ce que *manel* et comment signifie-t-il l'annulaire ?

Dans GODEFROY, *manel* est traduit par « manuel, relatif à la main ». *Manuel* est une forme savante qui respecte le radical *manu-* ; *manel* est une formation populaire tirée de *main*. Mais le suffixe n'est pas clair. *Manel* et son diminutif *manelet*, adjectifs, signifiant « de la main », doivent avoir le suffixe *-alem*, comme *corporel*, *mortel*. Au contraire *manel* substantif signifiant « petite main, manette », poignée imitant la forme de la main ou poignée à doigt médian replié en crochet, devrait avoir le suffixe *-ellum*. C'est le premier auquel nous avons affaire, et nous pouvons

abandonner cette question de suffixes, pour la solution de laquelle les textes nous manquent; mais une question de sémantique plus importante se pose à nous. *Doit manel* ne signifie que « doigt de la main » : pourquoi le trouvons-nous spécialisé dans le sens d'annulaire ?

On ne peut que choisir entre plusieurs conjectures. 1<sup>o</sup> Ou bien la spécialisation s'est produite dans le sens de celle de *orteil*, qui, de la signification du latin *articulus*, a pu passer à celle de doigt du pied, puis à celle de gros orteil, gros doigt du pied. 2<sup>o</sup> Ou bien *manel* est une création de poète amenée par la rime *anel*. On ne voit pas en effet que le mot soit très populaire. La présence de *damanè* dans un jeu des doigts ne prouve pas que le peuple se servit du mot *manel* dans l'usage courant. Elle prouve plutôt que l'inspirateur de la formulette rimée est un homme au-dessus du commun, ce que l'analyse de toutes les inventions dites populaires démontre de plus en plus. 3<sup>o</sup> Enfin on pourrait encore supposer que c'est *dame-anel* qui a préexisté et que *doit manel* n'est qu'une traduction, par fausse interprétation, d'une forme patoise antérieure. Cette hypothèse, plus audacieuse il est vrai, aurait l'avantage de ramener les deux expressions possibles à l'unité. Nous n'avons aucune raison indiscutable d'exclure deux de ces hypothèses au bénéfice de la troisième. Contentons-nous de faire remarquer, pour finir, combien un petit mot vide de sens d'une formulette wallonne enfantine peut soulever de questions délicates et remuer le tréfond même de la langue française.

(Voy. note complémentaire, p. 63.)

Jules FELLER

#### 62. wall. **sovèrdia** (Namur, Brabant)

Tel est le nom du moineau franc ou moineau domestique en namurois. Grandgagnage, II, 380, déclare qu'il cherche en vain un correspondant ou un étymon à ce mot « isolé »; Scheler essaie de le décomposer en *sot + verdel* et compare *sot-dwèrmant*; mais il se réfute lui-même en remarquant que la couleur verte ne convient pas ici. Bref, l'étymon est encore à trouver.

Notons d'abord que la vraie prononciation locale, aujourd'hui à peu près oubliée, est bien *sɔvèrdia*, avec *o* bref et ouvert. Quelques vieux Namurois me l'affirment ; nos vieux auteurs, Wérotte, J. Colson, Demanet, n'écrivent pas autrement (¹). La forme *sauvèrdia*, — due sans doute à l'influence de *sau*, saule, *sauvlon*, sable, *sauvage* et autres mots vulgaires — est actuellement la seule usitée à Namur et dans une grande partie de la province ; c'est la seule que Pirsoul note dans son *Dictionnaire*. Elle est répandue de même en Brabant, notamment à Mariilles, à Perwez et à Jodoigne, où une petite feuille, qui eut beaucoup de succès en 1892-93, s'intitulait gaîment *li Sauvèrdia*. À Wavre cependant on dit *savèrdia*, ce qui se rapproche plus de la forme namuroise primitive, *o* et *a* brefs permutant facilement à la protonique (*ognon*, *agnon* ; *gozt*, *gazi* ; *parotche*, *porotche* ; *sabayt*, *sobayt* ; *aronde*, *oronde* ; etc.).

À Dinant, le terme en question n'est pas connu ; on appelle ce petit oiseau familier *mouchon d' teut* (oiseau de toit), et ceci nous incite à voir dans *sovèrdia* un dérivé de *sovronde*, partie du toit qui fait saillie sur la rue, en fr. dialectal *sévéronde*, *severonde*, *sevronde* (²). À Dinant, on définit la *sivronde* : l'espace libre entre la sablière et le voligeage, autrement dit entre le haut du mur et le toit (³). Mais le sens donné par Grandgagnage, v° *sofrante*, « saillie d'un toit sur la rue », existe aussi (⁴). Il est naturel qu'on ait désigné par un dérivé de *sovronde* (\* *sovrodia*, d'où par métathèse \* *sovordia*, *sovèrdia*, comp. *prindoz* = *pirdoz*, prenez) l'oi-

(¹) WÉROTTE, 3<sup>e</sup> éd., pp. 193-203 ; Julien COLSON, p. 221 ; A. DEMANET, p. 23.

(²) *Sévéronde* est dans le *Larousse illustré*.

(³) Cf. *mète one tasse dissus l' sovronde do gurgni* (LAMBILLION, *Contes*, p. 56), où *sovronde* désigne le sommet du mur contre le toit.

(⁴) Je le retrouve dans ces vers de Fl. MATHIEU, poète d'origine namuroise établi à Charleville : *Dj'a vèyu t-t-a l'èure d'zos l' sovronde One aronde, Qu' sanait dire : « L'ivier est fini, Dj' vin fè m' nid ».* (Bancloke, n° 41).

seau qui niche dans les trous de muraille, dans les boulins, sous l'abri du toit, comme on a nommé le friquet, son proche parent, *tchabotrou* (dérivé de *tchabote*) pour rappeler son séjour ordinaire dans les troncs creux (¹).

Alphonse MARÉCHAL

L'article qui précède pourrait se passer de commentaire ; on me permettra toutefois d'ajouter à l'explication si lumineuse de M. Maréchal deux observations, qui ne visent d'ailleurs qu'à fortifier sa thèse.

1. Que *sovronde* ait produit un dérivé en wallon, rien d'étonnant. Godefroy enregistre en anc. franç. un verbe neutre *sevrondē* « rôder dans les gouttières, sur les toits » ; de plus, dans une étude sur le franç. dialectal *severonde* (²), M. Antoine Thomas cite *sebrondail* (saillie du toit sur le chemin ; île d'Oléron) et *soufeurneaux* (bas de la toiture à l'intérieur d'un grenier ; dép. de l'Yonne). Ce dernier est le diminutif de *sevronne*, variante de *sevrondē*, et répond, pour la lettre, à notre *sovèrdia*.

2. Logiquement, *sovèrdia* devrait signifier « petite *sovronde* ». En fait, il signifie « petit (animal) de la *sovronde* ou vivant dans la *sovronde* ». M. Maréchal rappelle avec raison *tchabotrou*, formé de *tchabote* (creux d'arbre) et du suff. diminutif *-eroù*. Il est intéressant de comparer, au point de vue sémantique, le liég. *lign'roù* (linot) = petit (animal) vivant dans la linière ; le liég. *wandion* (punaise) = petit (animal) vivant dans la paroi (all. *wand*), et le

(¹) Voy. Jos. DEFRECHEUX, *Vocabulaire des noms wallons d'animaux*, v° *mohon* ; PIRSOUL, *Dict.*, v° *chabotrou*.

(²) *Romania*, 1910, p. 254. M. Thomas démontre que *sovronde* ne peut remonter directement à *subgrunda*, *suggrunda* : « Il faut admettre, dit-il, que le lat. class. *subgrunda*, *suggrunda* a été refait par étymologie populaire sous la poussée sémantique du verbe *superundare* « déborder », dont il est devenu en quelque sorte le substantif verbal. Le franç. *sevronde* et le saintongeais *sebrondail* représentent les formes refaites \* *superundaculum* et \* *superunda* et ne se rattachent qu'indirectement au lat. class. *subgrunda*, ou *suggrunda* ».

nam. *bèrbijot* (pou de la brebis; *bèrbujot* à Wavre, *barbuhot* à Cherain, *borbohot* à Vielsalm et à Troisponts, *bèp'hot* à Stoumont; cf. *Romania*, 1910, p. 205) — petit (animal) vivant sur la brebis.

Jean HAUST

63. wall. **rèni, roni, runin ; arèni ; rune**

L'article de Grandgagnage ne contient pas d'explication :

**rèni** (Verviers, Malmedy), rien, objet sans valeur, babiole, fanfre-luche ; ([Liège : FORIR) homme de néant, vaurien] ; (Namur) *rènan, rènin, ronan, roni*. Ce dernier mot est employé par les marchands de bestiaux pour désigner une bête sans valeur.

*Rèni*, avec *i* bref <sup>(1)</sup>, appartient à la région de Verviers, Herve, Spa, Stavelot, Malmedy : *on p'tit rèni, dès p'tits rènis*, « de menus objets » ; *dès vis rènis* (J. RENIER, *Spots rimés*, p. 1), « de vieux objets », syn. *dès vis rahis* <sup>(2)</sup>. En dépit de l'assertion de Forir, le mot paraît être inconnu à Liège, du moins aujourd'hui.

Cette forme isolée ne peut, à elle seule, nous livrer le secret de son origine : on ferait fausse route si l'on prétendait, par exemple, y voir un dérivé de *rem*, rien, *rin*. Ici encore, la vraie méthode consiste à recueillir le plus grand nombre possible de variantes dialectales. Grandgagnage nous donne bien quatre formes namuroises, mais ses renseignements, du moins en ce qui concerne *rènan, ronan*, ne sont pas confirmés : Piroul ne signale que le nam. *runin*, s. m., « ordures, saletés, balayures ». D'après M. Alph. Maréchal, les vieux Namurois ne connaissent que *rènin*, avec le sens général de « rebut » : *crwèyoz qui ð' va mougnî vos vos rènins* ? ; *vit rènin*, apostrophe injurieuse. — Pour ma part, j'ai noté ailleurs :

(1) Il paraît qu'à Herve on prononce aussi *-i*, sans doute sous l'influence des nombreux mots à suffixe *-i*, fr. *-ier*.

(2) BODY, *Voc. des poissardes*, donne *vi rèni*, comme terme de mépris, « vieille femme ». — Dans le *Bull. Soc. de Litt. wall.*, t. 27, p. 43, corr. *rèni* en *rèni* ; cf. ib., p. 46.

*dès runins* (Barvaux-Condroz), de petites pierres, de menus débris ; (Ben-Ahin, Solières), des objets de rebut, en général.

*dès ronis* (Perwez), des saletés, des détritus ; *lès ronis* (St<sup>e</sup>-Marie-Geest, lez-Jodoigne), la vieille paille qui reste, d'année en année, au fond du *mafe* de la grange ; d'où, en général, vieille paille ;

*lès rognis* (Marilles, Noduwez), les débris de paille hachée par le battage ; *dès rognis* (Ambresin-Wasseiges), des débris, des détritus ; *on rogni*, un homme de rien.

Si nous mettons à part la forme *rogni*, où l'on reconnaît sans peine l'influence de « rogne, rogner », il reste un radical *rèn-*, *ron-*, *run-* à identifier. Or le verbe bien connu qui signifie « rouiller » nous présente des variations semblables, dont la répartition géographique concorde, d'une façon générale, avec l'aire des formes précitées :

*arèni*, *èrèni* Liège, Verviers, Spa, Stavelot, ; *arèni* Vonêche ; *èroni* Ambresin-Wasseiges, Grand-Leez, Éghezée ; -à Perwez ; *èruni* Namur, Wavre, Ben-Ahin, Villers-St<sup>e</sup>-Gertrude, Érezée (anc. wall. *enrunié* : Jean d'Outremeuse, *Mireur des histors*, VI, 716) ; dérivé : *èrum'té* Odeigne, -*tié* Laroche, pour \**èrun'té*, -*tié* ; *èrigni* Namur, *arigni* Stave ; dérivé : *arign'té* Houffalize, Laneuville-au-Bois, Warisy (¹).

Si nous ajoutons que, du côté de l'Aisne, affluent de l'Ourthe (Villers-St<sup>e</sup>-Gertrude, Érezée, Odeigne : nord de la province de Luxembourg), on dit : *i-gn-a dèl rûne so l' coûté*, « il y a de la rouille sur le couteau », la conclusion s'impose et, d'un même coup, nous avons éclairé deux groupes de mots par le seul fait que nous les avons rapprochés. Le substantif féminin *rûne*, c'est l'anc. franç. *ruyn*, *ruym* GOD., « rouille », qui représente le lat. *robiginem*. Les verbes *arèni*, *èrèni*, *èroni*, *èruni*, *èrigni* sont composés de ce radical et des préfixes *ad-*, *in-*, — et non tirés

(¹) « Rouiller » se dit *èrouyi*, *inrouyi* à Monceau-sur-Sambre, *arouyi* à Vonêche (= anc. fr. *enroillir*) ; *èroðyi* à Bergilers (litt. « enrougir ») et *èrûh'tiner* à Stavelot. Je trouve *èruni* à Ellezelles (Lessines).

de *æruginem*, comme le prétend Grandgagnage, I, 25 (¹). Les substantifs masculins *rèni*, *roni*, *runin* sont dérivés du même radical à l'aide des suffixes *-i* (lat. *-ile*, fr. *-il*), *-in* (lat. *-amen*, *-imen*, fr. *-ain*, *-in*); les variations de la protonique *u*, *o*, *è* n'ont rien d'étonnant (voy. ci-après *révioûle*); le sens primitif de « objet rouillé » donne, par extension, celui de « objet mis au rebut », puis celui de « détritus, déchet ». Pourachever la démonstration, nous avons la bonne fortune de posséder l'anc. wall. *ruinins* au sens de « rouille »; cette forme précieuse — que le nam. *runin* reproduit exactement — se rencontre trois fois dans les *Sermons de carême en dialecte wallon du XIII<sup>e</sup> siècle*, édités par E. Pasquet (²).

Jean HAUST

#### 64. wall. **révioûle**

« *Raivioûle*, *révioûle*, à Malmedy au plur. (rougeole); nam. *rovioûle*, picard *rouviu* ». Cet article de Grandgagnage, II, 273, doit être rectifié et complété comme suit.

(¹) De même le liég. *dirèni* « dérouiller » (GGGG. I, 175) n'est pas mis pour *dizarèni*, mais se décompose en *di-rèn-i*. — Ce qui n'empêche pas un *dizarèni* d'exister, par exemple à Vonêche, où M. Lucien Roger nous signale la « scie » suivante : *nosse crama* (cramail) *èst-arèni*, *i n' si dizarènirè nin*. Rappelons enfin à ce propos qu'il faut distinguer le liég. *arèni* (préfixe lat. *ad-*, fr. *a-*) de *arèni* (Vonêche; préfixe lat. *in-*, fr. *en-*); ce dernier répond au liég. *èrèni*.

(²) Extrait du t. XLI des *Mém. couronnés* de l'Acad. royale de Belgique, 1888, p. 25. Le mot n'étant pas dans GOD., voici ces passages : « N'asembles mie les auoirs en terre que li *ruinins* et le uermissiel *delissent* et manjuent... mais assembles les trésors en chiel la u *ruinins* nel porat courir... la u *ruinins* ne vers ne l'enpiront ». — L'éditeur, M. E. Pasquet, s'évertue, p. 19, à expliquer *delissent*; il est tenté d'y voir le verbe *délisser* avec le sens de corroder, tandis que le rapporteur, M. Scheler, y voit une transcription de *delectare*. Ne serait-ce pas tout simplement une erreur du scribe pour *démolissent*? Je trouve en effet, GOD., X, p. 600, v° *ruille*, la traduction suivante du même texte sacré dans un sermon de carême éd. en 1519 : « en terre la ou la reullie et tigne *demolit* ».

Le mot ne s'emploie qu'au pluriel, comme beaucoup d'autres noms de maladies, *lès fièvres*, *lès fièvres*, *lès gotes*, la goutte, *lès crêhionûles* ou *crêhinces*, les adénites de la croissance, etc. On dit *rêvioûles* à Verviers, Malmedy, Villers-Sté-Gertrude (aussi à Wavre et à Perwez?), *rêvioûles* à Wasseiges, *rivioules* à Barvaux-Condroz, *rôvioûles* à Namur, *rouvioûles* à Givet. La protonique est longue dans *rêvioûles* (Liège, Ambresin, Bergilers), *rêvioûles* (Noduwez, Marilles), *rêvioûles* (Sté-Marie-Geest), *-oûles* (Éghezée). — Une forme curieuse *wêroûles*, signalée à Doncols par M. Zeliqzon (<sup>1</sup>), s'explique par métathèse de \* *rêwoûles*.

L'origine de ce mot n'a rien de mystérieux : c'est le lat. \* *rubeola*, qui a donné également le fr. *rougeole* et qu'on s'étonne de ne pas trouver dans Körting. M. Niederländer est, je crois, le premier qui ait indiqué cette étymologie à propos du nam. *rôvioûle*, la forme le mieux conservée (<sup>2</sup>). De son côté, M. A. Thomas identifie le fr. *rouvieux* (espèce de gale) au picard *rouvieu*, qui s'applique à la rougeole et qui vient, dit-il, très régulièrement du lat. \* *rubeolus* (<sup>3</sup>).

Le suff. est *-oûle*, lat. *-eola*, comme dans *crêhioûle* (dér. de *crêhe*, croître), *kékioûle* (coqueluche, dér. du néerl. *kinken*, respirer avec peine, tousser), etc. Ce qui nous intéresse particulièrement, c'est la série des variations de la protonique *oñ*, *ø*, *i*, *ɛ*, *ɛ*, *ɛ*. On a vu plus haut l'alternance *ø* = *ɛ* (*rèni*, *roni*, *èroni*, *èrèni*) et même *i* (*arigni*) (<sup>4</sup>). Mais une chose nous étonne : c'est la longue *ɛ*, *é* dans *rêvioûle*, *rêvioûle*, où l'on attendrait la brève. Il

(<sup>1</sup>) *Glossar über die Mundart von Malmedy*, in *Zeitschr. für rom. Ph.*, XVIII, 266.

(<sup>2</sup>) *Die Mundart von Namur* (Halle a. S., 1899), § 41. — Pour le traitement wallon de *b*, *p* + *yod*, comp. *gobionem*, *govion*, goujon, *pipionem*, *pivion*, pigeon.

(<sup>3</sup>) *Mélanges d'etym. fr.* (Paris, Alcan, 1902), p. 134. — Le gaum. dit *lès rougètes*, ce qui est logiquement identique à *lès rêvioûles*; le hennuyer dit *lès rougœûrs* (Chapelle-lez-Herlaimont).

(<sup>4</sup>) Voy. ci-dessus l'art. *rèni*; comp. aussi *pèpionûle* (têtard) qui devient *pêpionûle* à Lincé-Sprimont.

faut sans doute expliquer cette anomalie par l'influence d'autres mots de forme ou de sens analogue, comme le wall. *révi*, fr. *rêver*, et le wall. *kékioûle* (coqueluche).

Jean HAUST

### 65. wall. *tchèssâ-pareûse*

Ce terme paraît être propre à Liège et à la banlieue liégeoise (notamment à Jupille, Fléron, Seraing). Il désigne une cloison, un mur de refend, une séparation assez légère, formée de bois, de placage ou de briques, pour faire deux ou plusieurs pièces à l'intérieur d'un local. D'après J. J. Mathelot, *Vocabulaire du maçon* (Bull., t. 11, p. 108), la *haute pareûse*, c'est la façade à rue ; la *basse pareûse*, la face de derrière ; les *tchèssâs-pareûses*, les cloisons intérieures. D'après un vieil ouvrier maçon de Jupille, qui prononce *tchèzâ-pareûse*<sup>(1)</sup>, c'est *ine cwèzon* (cloison) *d'ine dimèye brique qu'on fait po fé deûs p'tites tchambes fôu d'ine grande* ; *on fait ossu dès d'mèyès tchèzâs-pareûses qwand 'le ni montèt nin disqu'à plafond*.

Nos lexicographes écrivent très diversement cette expression : n'en connaissant pas l'origine, ils ne savent comment l'analyser. Le mot *pareûse* (paroi) est clair, mais les deux premières syllabes comprennent-elles un, deux ou trois mots ? La premières syllabe est-elle *tièsse* (tête), ou *tchèsse* (chasse), ou *tchèsse* (chasse) ? Forir écrit *tièss-à-pareuss* ; Mathelot *chess-à-pareuss* p. 72, et *tiess à pareuss* p. 108 ; Hubert *tschess à pareuss* ; Duvivier dans son Dictionnaire manuscrit, *chesâpareûss* ou *tiesâpareuss* ; Remacle, 2<sup>e</sup> éd., présente une forme nouvelle *chess-al-pareuss* ; Grandgagnage écrit *chèse-à-l'-pareûse* et *chèse-à-z-pareûsez* ; etc.

Grandgagnage est le seul qui tente d'expliquer l'éénigme. Il part de la forme *chèse-à-l'-pareûse* (I, 156) et reconnaît dans

(1) Pour l'adoucissement de -ss- intervocalique, comparer *tchèssis* (châssis), écrit *tchèci* dans Forir, et *chetzi* (lire *tchèzi*) dans Lobet ; *maïsse-ovri* (en liég. *maïste-ovri*) que le malmédien prononce *mèzovri* ; *pazé* (sentier) au lieu de *\*passé* ; etc.

*tchèsse* le lat. *capsa*. Plus loin (II, xviii), il précise son opinion : « L'expression *chèse-à-l'-pareûse* ou *chèse-àz-pareûsez* répond littéralement au fr. châsse-à-la-paroi ou châsse-aux-parois, c.-à-d. châsse destinée à recevoir les briques qui formeront la paroi, et telle est réellement sa signification propre, quoique dans l'usage ordinaire on s'en sert [sic], sans faire cette distinction, pour signifier l'ensemble de la cloison maçonnée... ». Plus loin encore (II, 195), il classe de même les deux significations qu'il prétend trouver à notre expression : « 1. châssis de la cloison, 2. la cloison elle-même ».

En réalité, la première signification est inventée pour les besoins de l'analyse, et la forme d'où part Grandgagnage est secondaire, en ce sens qu'elle est due à un caprice de l'étymologie populaire.

Il faut écrire *tchessà-pareûse* et voir dans *tchessà* un adjectif dont le type latin serait \* *capsalem*, dérivé de *capsa*, « châsse ». C'est, littéralement, une paroi à châssis ou à encadrement. L'expression est composée comme *hièrdà-vôye*, voie herdale, c.-à-d. de la herde, *tchèrà-vôye*, voie charale, c.-à-d. par où peut passer un char, *royà-vôye*, voie royale. De même que le lat. *regalem*, *royà* n'a qu'une forme pour le masculin et le féminin ; les féminins *principâle*, *rwèyâle*, *libérâle* sont dus à l'analogie du français. — Quant à la forme *tchessal'pareûse*, que Grandgagnage a malencontreusement considérée comme étant la première, elle nous présente un type curieux d'altération. Lorsqu'il ne s'agit que d'une seule paroi, l'expression *ine tchessà-pareûse* a quelque chose de choquant pour celui qui l'analyse comme GGGG. (*tchesse-às-pareûses*) ; aussi la logique populaire, absurde en l'espèce, a créé ce monstre : *tchesse-à-l'-pareûse*.

La preuve de ce qui précède est dans un texte d'archives de 1724 qui porte *chessa pareuse* (<sup>1</sup>), et surtout dans un texte du

(<sup>1</sup>) Œuvres de la Cour de Seraing, reg. 5, f° 67. Communication de M. Jean Lejeune, de Jupille.

8 mai 1378, que je trouve dans J. CUVELIER, *Inventaire des Archives du Val-Benoit* : il y est question d'une *chassauz parrois*, sise entre la maison de l'abbaye et une maison en bois de la rue du Lavoir. Le savant archiviste avoue ne pas comprendre le sens de l'expression ; il suppose qu'il s'agit d'une *paroi de chaux* (!) qui séparait les deux maisons<sup>(1)</sup>. S'il avait connu le terme liégeois, il n'eût certes pas été embarrassé.

L'adjectif *tchèssâ*, dont voilà l'état-civil rétabli, ne survit plus aujourd'hui que figé dans une seule expression. En a-t-il toujours été de même ? Je crois, pour ma part, que *tchèssâ* avait jadis une existence moins restreinte.

Dans son bel ouvrage sur les *Eaux et Fontaines publiques à Liège* <sup>(2)</sup>, M. Gobert résume, p. 270, un texte de 1443, où des religieux proclament que leur résidence a droit à recevoir de l'eau d'un ruisseau « autant qu'il peut en passer par le trou d'un *cessaul* » ; p. 272, il cite, du 21 juillet 1556, un édit qui défend de mettre empêchement « al eawe et rieu deschendant del fontaine aux Tawes... entrante parmi le trau d'ung *chechal terrier* en la ruelle en Vingnis ». En note, M. Gobert identifie avec raison les deux termes, qu'il définit : « ouverture dont la capacité de réception est maintenant ignorée ».

À première vue, *cessaul*, *chechal* ne rappellent que lointainement *tchèssâ*. Cependant, pour peu qu'on ait l'habitude des graphies anciennes, on n'hésitera guère à rapprocher ces trois mots. Par exemple, le wall. *tchèsté*, château, est écrit *cesteau* en 1386 ; *chiersier* (1395), *chierchier* (1530) représentent le wall. *tchèrst*, cerisier <sup>(3)</sup>. Quant au sens, je conjecture que *chechal terreir* ou, par abréviation, *cessaul*, désignait une levée de terre (en anc. franç. un *terre*), où la terre était (des deux côtés ou de distance en distance) soutenue par des charpentes ou châssis de pieux et de planches.

Jean HAUST

<sup>(1)</sup> *Bulletin de l'Institut archéol. liégeois*, t. XXX, pp. 197 et 586.

<sup>(2)</sup> Liège, Cormaux, 1910.

<sup>(3)</sup> *Bull. Soc. de Litt. wall.*, t. 49, pp. 240, 243.

66. wall. **pariou**

Pour Grandgagnage (II, 195), ce mot dérive de *pareuse*, paroi. À défaut de démonstration formelle<sup>(1)</sup>, la filiation sémantique qu'il établit tend visiblement à justifier cette explication, la première du reste qui se présente à l'esprit: «1. *proprement*, un des carrés ou pans d'une cloison maçonnée ; 2. *d'ordinaire*, la cloison elle-même, *mais peut-être seulement* lorsque, au lieu d'être maçonnée, elle est faite en lattes enduites de torchis ; 3. *plâtras*.» — Remacle, 2<sup>e</sup> éd., qui réunit dans le même article *pariou* et *payou*, ne donne que le deuxième sens: «cloison ; ne se dit que des cloisons lattées ou tressées que l'on couvre avec le mortier qu'on appelle torchis, quand on fait des bicoques de boue et de crachats». Remacle ne songe guère à faire de l'étymologie ; s'il rapproche *pariou* de *payou*, c'est qu'il a entendu les deux mots employés indifféremment l'un pour l'autre.

Je me demande si ces deux synonymes n'ont pas une origine commune : *payou*, c'est l'anc. fr. *pailleul* (mur de bauge, de terre mêlée avec de la paille hachée), diminutif de *paille* ; *pariou* (ou *pariou*, comme on prononce notamment à Stavelot) serait mis pour *\*payerou*. La métathèse du yod, placé devant une liquide, est des plus fréquentes : *ployerou* (baguette ployée, pour tendre aux grives, etc. ; dérivé de *ployi*, ployer, plier) peut devenir *plorioù*<sup>(2)</sup> ; *gâyeloter* (attifer, rendre *gây*) = *gâlioter* ; *côyenès'* (couenneux, coriace) = *côgnès'* ; *hâyener* (étaler sur des *hayons*) = *hâgner*, *hâgn'gner*, etc. — Sans doute, les dérivés en *-eroù* se rattachent d'ordinaire à des verbes (cf. *glèt'roù*, *sam'roù*, *ployerou*, de *glêter*, baver, *sâmer*, essaimer, *ployi*) ; mais, pour expliquer *\*payerou*, on pourrait supposer en wallon l'existence d'un verbe *payi*, répondant au verbe fr. pailler (couvrir ou garnir de paille) ; ou encore, de même que l'anc. fr. *linereul*, w. *lign'roù*

(<sup>1</sup>) On pourrait faire valoir *fosseù* (fossoir), malm. *fossù* et, dans le dictionnaire de Villers, *fossioù* ; voy. GGGG. II, 526.

(<sup>2</sup>) Voy. mon *Vocab. de Stavelot*, in *Bull. Soc. Litt. wall.*, t. 44, p. 518.

(linot), se rattache à linière (champ semé de lin), on pourrait dériver *payeroù* des substantifs anc. fr. paillier (grenier à paille; paille), paillière (chaumière).

L'hypothèse d'une forme primitive \**payeroù* m'est suggérée par un texte d'archives de 1699, qui porte « pairou »<sup>(1)</sup>. Bien qu'il soit possible que le scribe ait voulu écrire « pariou », je suis tenté de croire que *pariou*, de même que *payou*, est à l'origine un nom de matière. Je définirais donc ces deux mots : 1<sup>o</sup> torchis (c'est-à-dire mortier de terre grasse corroyée avec de la paille hachée, employé dans les constructions rurales pour lier les pierres d'un mur, garnir une cloison, etc. *Dict. gén.*) ; 2<sup>o</sup> pan de mur en torchis<sup>(2)</sup>.

Jean HAUST

#### Note complémentaire sur *damanè*

(Suite de la p. 52)

M. Antoine THOMAS, ayant reçu communication en bonne feuille de l'article *damanè* a eu l'aimable obligeance de nous signaler une note de W. FÖRSTER au vers 4658 de son édition du *Chevalier à la charrette*. Nous l'en remercions vivement. Cette note se rapporte aux vers suivants du poème : « Mes si estoit tranchanz li fers — Que del *doi mame* jusqu'as ners — La premiere once se creva ». *Mame*, dit FÖRSTER, manque dans les dictionnaires; aussi les autres éditeurs du *Lancelot* lisent *maine* et interprètent (comme nous l'avons fait) par *magne*, le maître doigt. C'est la forme et le sens adoptés par HENSCHEL, dans son édition de Du Cange, pour le vers 2483 du *Guillaume d'Angleterre*, que nous avons cité plus haut, puis par GODEFROY

(1) « Estant dessendus dans la terreyre de la brassine, avons trouvé estre nécessaire de racomoder les pairoux » (Œuvres de la cour de Seraing, reg. 2, fo 251). — En 1711 : « avons trouvé l'autel de cave en partie bouleversé et un porioux de brique a rebricter ». (Ibid., reg. 3, fo 331 v<sup>o</sup>). — Communication de M. Jean Lejeune, de Jupille.

(2) Pour le premier sens, comparez le synonyme *stramé*, qui dérive de *strin*, paille; GGGG. II, 406.

et LACURNE. Pour W. FÖRSTER, *mame* signifie « petit » (comme l'a conjecturé M. Jorissenne) et il le fait venir de *minimus* sans parler de la question phonétique. Pour donner quelque vraisemblance à cette filiation, il faut comparer *mīmīmu*, \**men'mu* à *femina*, \**femna* qui devient *fame*, à *simulat*, \**sem'lat* qui devient *samble*. — Quant à *manel*, la note dit, comme nous, que l'explication par *manualis* « de la main » ne peut servir à distinguer le 4<sup>e</sup> doigt des autres. Partant de là, elle propose un \**manellus*, qui ne viendrait pas de *manus*-main, mais qui, par \**menellus* remonterait à \**minellus* diminutif de *minus*-moindre. De la sorte *mame* et *manel* seraient identiques. — Subsiliairement la note propose encore d'expliquer *manel* par *nanel*, diminutif de *nanus*-nain. — GODEFROY donne aussi le diminutif *doi mainelet* qu'il extrait de *la Panthère d'Amour* de Nicole de Margival, mais FÖRSTER condamne cette leçon. L'éditeur inscrit comme variantes *A mamelet*, *B menelet* et place *menelet* dans le texte. — Nous enregistrons donc toujours les mêmes indécisions des textes. Il reste à rechercher des arguments capables de décider si *manel* doit être assigné à *manus* ou à *minus*.

J. F.

## CHRONIQUE

**61.** Pendant l'année 1912, nous n'avons pu adresser qu'un seul Questionnaire nouveau à nos correspondants : le 9<sup>e</sup> cahier (1<sup>re</sup> liste AH- ; expédié en février) ; nous avons reçu en réponse 3093 fiches. — Le 10<sup>e</sup> cahier (6<sup>e</sup> liste AB- ; 4<sup>e</sup> liste AC- ; 3<sup>e</sup> liste AD-, AE ; 2<sup>e</sup> liste AF-, AG-, AH-) vient d'être expédié aux correspondants (mai 1913).

Voici, au 15 mai 1913, la statistique des neuf premiers cahiers :

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	TOTAUX
I	253	255	200	197	207	193	175	169	170	1819
II	174	171	181	177	185	173	160	159	151	1531
III	79	84	19	20	22	20	15	10	19	288

I = cahiers expédiés ; II = cahiers rentrés et dépouillés ; III = cahiers en souffrance.

## Publications de la Société

### Philologie wallonne

*Règles d'orthographe wallonne* adoptées par la Société, rédigées par J. FELLER ; brochure in-8° de 72 pages ; 0.50 centimes.

*Projet de Dictionnaire général de la Langue wallonne*, brochure in-4° de 36 pages à deux colonnes (1903-1904) ; 2 francs.

*Bulletin du Dictionnaire wallon*, 1906-1912. Prix de chaque année : 3 francs 50 c. Les 7 années : 21 francs.

J. DEJARDIN. *Dictionnaire des Spots ou proverbes wallons*, précédé d'une *Étude sur les proverbes*, par J. STECHER ; 2<sup>e</sup> édition (1891-92) ; 2 volumes in-8° ; 5 francs.

G. DOUTREPONT. *Tableau et théorie de la conjugaison dans le wallon liégeois* (1891), in-8°, 124 pages ; 2 francs.

J. FELLER. *Essai d'orthographe wallonne* (1900), in-8°, 237 p. ; fr. 2-50.

J. FELLER. *Phonétique du gaumet et du wallon comparés*, suivie du *Lexique du patois gaumet*, par Éd. LIÉGEOIS (1897), in-8°, 180 pages. (Le tirage à part est épuisé ; le tome 37 du *Bulletin*, qui contient ces deux ouvrages, est en vente au prix de 3 francs.)

Éd. LIÉGEOIS. *Complément au lexique gaumet*, in-8°, 132 p. ; fr. 1,50.

E. JACQUEMOTTE et J. LEJEUNE. *Glossaire toponymique de la commune de Jupille* (1907), in-8°, 140 pages, avec carte ; 2 francs.

A. COUNSON. *Glossaire toponymique de Francorchamps* (1906), in-8°, 55 pages, avec carte ; 1 franc.

J. HAUST. *Vocabulaire du dialecte de Stavelot* (1904), in-8°, 51 p. ; 1 fr.

I. DORY et J. HAUST. *Vocabulaire du dialecte de Perwez* (1895), précédé des *Poésies de l'abbé L.-J. COURTOIS*, in-8°, 47 pages ; 1 franc.

Ed. PONCELET. *Le bon métier des merciers de la cité de Liège* (1908) ; 2 francs.

A. GRIGNARD. *Phonétique et Morphologie de l'Ouest-wallon* accompagnées de 12 cartes ; éditées par J. FELLER (1909) ; 5 francs.

A. SERVAIS. *Vocabulaire de Cherain* (1909) ; 0.30 centimes.

J. BASTIN. *Vocabulaire de Faymonville-Weismes* (1909) ; 2 francs.

— *Morphologie de Faymonville-Weismes* (1909) ; 2 francs.

E. DONY. *Toponymie de Forges-lez-Chimay* (1909) ; 2 francs.

A. LURQUIN. *Glossaire de Fosse-lez-Namur* (1910) ; 2 francs.

J. LEJEUNE, E. JACQUEMOTTE, E. MONSEUR. *Glossaire toponymique de la commune de Beaufays* (1910), in-8°, avec carte ; 2 francs.

J. LEJEUNE. *Toponymie d'Ayeneux* (1911), in-8°, avec carte : 2 fr.

— *Toponymie de Magnée* (1912), in-8°, avec carte : 1 fr. 50.

P. et L. MARÉCHAL. *La Meunerie au pays de Namur* (1912) : 2 fr. 50.

A. DOUTREPONT. *Les Noëls wallons* (1909), in-8° de VIII-280 p. ; 5 fr.

O. COLSON. *Table générale systématique des publications de la Société liég. de Littérature wallonne 1856-1906* ; in-8° de 301 p. ; 3 fr.

## TÂTI L' PÉRIQUÎ

*Quatrième édition.* Avec le portrait de l'auteur, la musique des chants, un commentaire et un glossaire par Jean HAUST, une étude biographique et littéraire par Oscar PECQUEUR, une bibliographie par Oscar COLSON. — (Dans le *Bulletin de la Société de Littérature wallonne*, tome 48). . . . . 7 fr. 50

*Quatrième édition B* (édition de luxe). Tirage à part du t. 48, avec une eau-forte originale d'Auguste DANSE (portrait de l'auteur), onze illustrations documentaires et les articles ci-dessus enumérés. — In-8°, LXXII-183 p. . . . . 7 fr. 50

Pour les membres de la *Société* . . . . . 5 fr. —

*Quatrième édition C* (édition philologique). Tirage à part contenant le portrait de l'auteur, le texte, les airs notés, le commentaire et le glossaire. — In-8°, 183 p. . . . . 3 fr. 50

*Quatrième édition D* (édition populaire). Tirage à part contenant le portrait de l'auteur, le texte et les airs notés. — In-8°, 108 p. 2 fr. —

### Publications distribuées aux membres en 1912 :

*Annuaire*, tome 25 ;

*Bulletin de la Société*, tomes 48 et 54 ;

*Bulletin du Dictionnaire*, 7<sup>e</sup> année.

*Bibliographie wallonne des années 1905-1906*.

### En 1913 :

*Annuaire*, tome 26.

*Bulletin de la Société*, tome 55 (1<sup>e</sup> partie). [2<sup>e</sup> partie sous presse.]

*Bulletin du Dictionnaire*, 8<sup>e</sup> année (n<sup>o</sup>s 1-2). [n<sup>o</sup>s 3-4 sous presse.]

*Bibliographie wallonne des années 1907-1908* (en préparation).

### Vente des Publications de la Société (1<sup>er</sup> mai 1913)

*Bulletin de la Société*, 1<sup>re</sup> série (13 vol.): 55 fr. 1  
2<sup>e</sup> série (42 vol.): 130 fr. 1 les 2 séries : 180 fr.

*Annuaire* (26 volumes) : 35 fr.

*Bulletin du Dictionnaire* (7 années) : 21 fr.

*Les Noëls wallons*, par A. DOUTREPONT : 5 fr.

*Bibliographie wallonne de 1905-1906*, par O. COLSON : fr. 2.50.

Publications complètes : 240 fr. (frais d'envoi non compris).